



Assemblée générale

Distr. générale
4 octobre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Points 24 et 140 de l'ordre du jour

Activités opérationnelles de développement

Corps commun d'inspection

Évaluation de la contribution du système des Nations Unies pour le développement au renforcement des capacités nationales en matière d'analyse statistique et de collecte de données à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Évaluation de la contribution du système des Nations Unies pour le développement au renforcement des capacités nationales en matière d'analyse statistique et de collecte de données à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international ».



Évaluation indépendante à l'échelle du système des activités opérationnelles de développement

**Évaluation de la contribution du système
des Nations Unies pour le développement
au renforcement des capacités nationales
en matière d'analyse statistique et de collecte
de données à l'appui de la réalisation
des objectifs du Millénaire pour le développement
et des autres objectifs de développement
arrêtés au niveau international**



Nations Unies

JIU/REP/2016/5
Français
Original : anglais

Évaluation indépendante à l'échelle du système des activités opérationnelles de développement

**Évaluation de la contribution du système
des Nations Unies pour le développement
au renforcement des capacités nationales
en matière d'analyse statistique et de collecte
de données à l'appui de la réalisation
des objectifs du Millénaire pour le développement
et des autres objectifs de développement
arrêtés au niveau international**



Nations Unies

Remerciements

En ma qualité d'Inspectrice du Corps commun d'inspection (CCI) et en tant que Présidente du Groupe d'encadrement de l'évaluation, je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à l'évaluation.

Je voudrais remercier les États Membres pour leur clairvoyance dans le choix d'un sujet qui se rattache au Programme 2030 et pour avoir fourni les ressources extrabudgétaires nécessaires à la conduite d'une évaluation indépendante globale, à l'échelle du système, des résultats obtenus en matière de développement. Leur participation à différentes étapes du processus a contribué à accroître l'intérêt stratégique de l'évaluation. Il convient en particulier de remercier les missions permanentes du Bénin, des Fidji, du Honduras, de l'Irlande, de la Norvège et de la Suisse. Les responsables nationaux des 16 pays qui ont été choisis pour faire l'objet d'une étude approfondie ont joué un rôle déterminant dans la fourniture d'informations destinées à l'analyse. Quarante-trois pays ont communiqué des informations pour valider les résultats. Nous leur sommes très reconnaissants pour leur active participation à ces travaux. Nous tenons également à exprimer notre gratitude aux nombreux partenaires de développement qui ont aussi consacré du temps aux consultations et ont communiqué des données et des informations très complètes.

Je voudrais remercier le groupe, nombreux et important, de parties prenantes qui a activement contribué à faire de cette évaluation pilote une réalité. Le groupe de référence des principales parties prenantes comprenait les États Membres, des organismes des Nations Unies, des bureaux de coordonnateurs résidents, des équipes spéciales des Nations Unies concernées, des experts internationaux, des partenaires de développement (organismes multilatéraux et bilatéraux), des organismes régionaux spécialisés dans les statistiques, des organisations privées ou des organisations non gouvernementales (ONG) et des centres régionaux d'évaluation. Le groupe a fourni des conseils techniques et stratégiques pour définir le thème central et l'approche à adopter et ils ont également examiné les projets du présent rapport d'évaluation.

Nos remerciements vont à sept bureaux d'évaluation d'organismes des Nations Unies pour leur attachement à une vision commune de l'évaluation indépendante à l'échelle du système. Ces organismes sont les suivants : l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ces divers organismes ont contribué, en leur qualité de membres du Groupe d'encadrement de l'évaluation, à améliorer la qualité professionnelle et technique de l'évaluation, et certains d'entre eux ont fourni les fonds nécessaires pour lancer l'évaluation. Notre reconnaissance va en particulier à l'UNICEF qui a apporté un soutien financier bien utile à un stade critique de l'évaluation et a mis à disposition les compétences de son personnel pour appuyer la gestion de l'évaluation.

La collecte de données et le processus d'examen des rapports ont tiré parti de la participation active de 30 unités administratives du système des Nations Unies chargées des politiques et programmes, qui étaient également disponibles pour participer à des échanges de vues sur les conclusions. À cet égard, je tiens à saluer l'appui substantiel fourni par la Division de statistique de l'ONU et les statisticiens du système des Nations Unies. De plus, je voudrais remercier tout particulièrement le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et les coordonnateurs résidents qui ont apporté un appui logistique et financier aux études de pays et épaulé la validation des conclusions par les responsables nationaux.

La gestion de l'évaluation et l'administration du Fonds d'affectation spéciale pour l'évaluation indépendante à l'échelle du système ont amené le Secrétaire exécutif du CCI, le personnel et des stagiaires du CCI, et le secrétariat chargé de coordonner l'évaluation à jouer un rôle très important dans la gestion quotidienne du processus, les travaux de recherche et d'analyse, ainsi que la coordination et la liaison avec les membres du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, et dans l'appui apporté à tous les aspects de la conception, de la conduite, de la gestion et du contrôle qualité de l'évaluation, de même que l'établissement des rapports y relatifs. Il convient également de remercier en particulier le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire qui a fourni, à titre de prêt, pour une période de deux ans, les services du Coordonnateur du secrétariat de l'évaluation indépendante à l'échelle du système.

L'évaluation a été menée par une équipe de consultants qui étaient disposés à travailler avec souplesse dans le cadre d'un financement ad hoc et imprévisible, face à des difficultés administratives considérables. Il s'agit de M. Michael Reynolds (chef d'équipe), de M. Jose Ramon Albert (statisticien principal), de M^{me} Mary Strode (conseillère principale et membre de l'équipe), de M. François-Corneille Kedowide (évaluateur national), et de M^{me} Claudia Villanueva (consultante pays). Ils méritent une reconnaissance toute particulière. Nos remerciements vont également à M. Herman Habermann, qui s'est montré toujours disponible pour nous prodiguer des conseils stratégiques. L'évaluation n'aurait pas pu aboutir sans le dévouement inlassable du chef d'équipe qui a étroitement collaboré avec la Présidente et les membres du Groupe d'encadrement de l'évaluation du CCI ainsi que le personnel et les inspecteurs du CCI à la gestion de la qualité et ce, malgré le manque de temps, les contraintes budgétaires et les difficultés administratives. Je suis reconnaissante à M. Michael Reynolds pour son dévouement et son attitude professionnelle qui ont contribué au succès de l'évaluation.

Le Mécanisme provisoire de coordination de l'initiative relative à l'évaluation indépendante à l'échelle du système, qui était présidé par le CCI et constitué de représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Département des affaires économiques et sociales (DAES), du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE), du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et du GNUD, a amélioré l'efficacité de la gestion de l'évaluation. Je le remercie pour son rôle consultatif et pour les propositions de modalités pratiques et réalistes qu'il a faites pour mener l'évaluation.

Conformément au mandat qui lui a été dévolu pour réaliser une évaluation indépendante à l'échelle du système, le CCI a joué un rôle moteur vraiment

déterminant. Mes sincères remerciements vont à tous les inspecteurs du CCI qui ont contribué à orienter la gestion de l'évaluation, et qui, dans le cadre du mécanisme de jugement collectif ou d'examen par les pairs du CCI, ont réalisé des examens minutieux des résultats, conclusions et recommandations issues de l'évaluation.

Enfin et surtout, je voudrais remercier les coordonnateurs CCI qui ont apporté une aide précieuse en matière de coordination.

On trouvera dans l'annexe technique du présent rapport des renseignements détaillés sur les divers groupes et organisations concernés.

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

**Sukai Prom-Jackson, Inspectrice
Corps commun d'inspection du système des Nations Unies
Présidente du Groupe d'encadrement de l'évaluation**

Avant-propos

Alors que les résultats et les effets des activités de développement font l'objet d'un examen de plus en plus attentif, et compte tenu par ailleurs de l'évidente nécessité de bien comprendre ce qui fonctionne, pourquoi, et où, de nombreux organismes de développement et de nombreux pays accordent une attention croissante aux questions de mesure, de suivi, d'analyse et d'évaluation. Les données et les statistiques jouent un rôle majeur à l'appui de l'élaboration d'éléments probants, nécessaires à l'exercice de ces fonctions qui favorisent la prise de décisions et la gouvernance. Cela est essentiel pour réduire les risques dans la prise de décisions dans un monde particulièrement complexe et en mutation rapide. La recherche d'éléments probants fondés sur des statistiques valides sous-tend la révolution des données et a été au centre du dialogue auquel a donné lieu le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Il sera difficile pour tous les pays de mesurer, suivre et réaliser le vaste ensemble intégré d'objectifs et d'indicateurs relatifs au développement durable dans le Programme 2030. Cela sera particulièrement vrai pour les pays en développement. Néanmoins, ces pays se verront offrir une réelle possibilité de jouer un rôle clef dans l'élaboration des cadres conceptuels et politiques qui permettront de définir les résultats et de produire et d'utiliser des statistiques pertinentes. En outre, le système des Nations Unies et les partenaires de développement auront l'occasion de revoir les anciens modèles en apportant une aide aux pays qui cherchent à définir des capacités adaptées à l'élaboration du système statistique.

La présente évaluation porte sur la pertinence, la cohérence et l'utilité du système des Nations Unies dans son ensemble pour ce qui est de renforcer les capacités nationales de collecte, d'analyse et d'utilisation des données statistiques. Elle offre une bonne base pour structurer les échanges de vues sur l'aide que le système des Nations Unies apporte sans relâche aux pays, et sur les changements qui sont nécessaires pour améliorer sa valeur comparative dans un monde diversifié et en mutation rapide où plusieurs parties prenantes cherchent toutes à améliorer les résultats en matière de développement.

L'évaluation conclut que le système des Nations Unies a apporté une utile contribution au renforcement des capacités nationales de production de statistiques, mais qu'il reste une tâche difficile à accomplir, à savoir favoriser un meilleur usage des statistiques. Le positionnement stratégique du système des Nations Unies doit être renforcé à l'échelle mondiale, régionale et nationale. À l'échelle nationale, il faut améliorer la coordination, la cohérence et l'intégration pour renforcer la contribution du système des Nations Unies.

L'évaluation recommande que le soutien au renforcement des capacités statistiques nationales devienne une priorité stratégique majeure pour le système des Nations Unies et que l'objectif principal, dans ce contexte, soit une meilleure utilisation des statistiques pour appuyer la réalisation des objectifs nationaux de développement, y compris des objectifs de développement durable. Trois autres recommandations institutionnelles ont été formulées pour relever les défis à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

L'évaluation est issue du cadre pilote et novateur mis en place pour mener une évaluation indépendante, à l'échelle du système, des activités opérationnelles de développement. Ce cadre porte sur les questions suivantes : mandat et demande, gouvernance, fonction, modalités d'organisation, financement et accords de partenariat, autant d'éléments nécessaires pour mener ce type d'évaluation. Il met à profit les mécanismes d'évaluation existants dans le système des Nations Unies, en se fondant sur la valeur ajoutée comparative des unités d'évaluation externes et internes du système et en renforçant le développement mutuel des capacités.

L'approche retenue représente l'un des moyens les plus concrets d'aborder les changements nécessaires dans le système des Nations Unies pour vraiment donner suite au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La conduite de cette évaluation globale fournit de nombreux enseignements qui enrichiront les initiatives de ce type à l'avenir. Malgré tous les problèmes qu'il suscite, cet exercice a démontré que l'approche retenue pouvait être couronnée de succès et qu'elle pouvait contribuer à régler les problèmes et les questions en suspens à l'échelle du système.

Résumé

Évaluation de la contribution du système des Nations Unies pour le développement au renforcement des capacités nationales en matière d'analyse statistique et de collecte de données à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international JIU/REP/2016/5

Le 21 décembre 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 67/226 sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Par la suite, elle a décidé, au paragraphe 8 de la résolution 68/229, que deux évaluations pilotes indépendantes seraient menées à l'échelle du système en 2014, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires. La présente évaluation est l'une des deux évaluations¹ retenues dans le cadre de la mise en œuvre de la politique concernant l'évaluation indépendante à l'échelle du système des activités opérationnelles de développement² (la politique d'évaluation indépendante à l'échelle du système); elle a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2013³.

En raison du passage, à l'échelle mondiale, des objectifs du Millénaire pour le développement au Programme de développement durable à l'horizon 2030, le renforcement des capacités nationales à l'appui du développement durable occupe, une fois encore, une place centrale. L'accord de 2015 sur le Programme 2030 propose un ensemble d'objectifs et d'indicateurs plus étoffé et intégré qu'il sera difficile, pour tous les pays, de suivre et de concrétiser. Les États Membres prennent conscience, de plus en plus, que les statistiques doivent jouer un rôle plus important que dans le passé et ils ont commencé à examiner les capacités disponibles au sein du système des Nations Unies pour répondre à ces nouveaux besoins.

Le but principal de l'évaluation est d'aider le système des Nations Unies à apporter un soutien plus ferme au renforcement des capacités statistiques nationales en vue de la réalisation des objectifs nationaux de développement, y compris des objectifs de développement durable⁴. Les objectifs de l'évaluation ci-après ont été définis conformément à la politique concernant l'évaluation indépendante à l'échelle du système :

- Objectif 1 : Donner des précisions sur l'importance et l'évolution des capacités statistiques nationales;

¹ La deuxième évaluation pilote s'intitule Métaévaluation et synthèse des évaluations du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'accent étant mis sur la réduction de la pauvreté.

² Voir A/68/658-E/2014/7.

³ Voir la résolution 68/229 de l'Assemblée générale.

⁴ Un deuxième objectif de l'évaluation pilote est de dégager des enseignements pour renforcer les mécanismes et les modalités de planification, gestion, réalisation et utilisation de l'évaluation indépendante à l'échelle du système. Le Mécanisme provisoire de coordination de l'évaluation indépendante à l'échelle du système traitera cette question dans des documents distincts sur les « enseignements dégagés ».

- Objectif 2 : Analyser le rôle et le positionnement stratégique du système des Nations Unies à l'appui des capacités statistiques nationales dans le cadre d'une action internationale plus large;
- Objectif 3 : Évaluer, dans la mesure du possible, la contribution de l'appui apporté par le système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales et la valeur ajoutée de cette contribution, ainsi que les facteurs qui peuvent expliquer ce rôle et les résultats obtenus;
- Objectif 4 : Recommander des mesures stratégiques pour améliorer à l'avenir la contribution du système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales, moyennant des modifications de son rôle, de son positionnement et de ses méthodes.

Conclusions et recommandations

Les quatre conclusions ci-après illustrent les principales constatations issues de l'évaluation dont les États Membres pourront tenir compte lorsqu'ils examineront les possibilités de modifier l'appui apporté par le système des Nations Unies pour le développement dans le domaine du renforcement des capacités statistiques nationales. Les conclusions 1 et 2 portent sur le troisième objectif de l'évaluation⁵ et les conclusions 3 et 4 sur le deuxième⁶.

Les recommandations découlent logiquement des conclusions. En formulant les recommandations, on s'est attaché à privilégier les questions de politique générale qui étaient pertinentes à un niveau stratégique élevé plutôt que les détails de la conception et de la mise en œuvre des projets et programmes. En particulier, les recommandations visent à renforcer l'appui opérationnel du système des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elles portent sur le quatrième objectif de l'évaluation⁷.

Conclusion 1 : Les entités du système des Nations Unies à l'échelle mondiale, régionale et nationale ont apporté une contribution importante au renforcement des capacités nationales de production de statistiques. Les travaux que le système des Nations Unies a accomplis pour établir des normes statistiques ont été considérés comme un grand succès. Toutefois, des problèmes subsistent en ce qui concerne la qualité de la contribution à la production de statistiques, s'agissant en particulier de la coordination des activités, de la pérennité des résultats et de la pertinence des activités pour les priorités de toutes les parties prenantes nationales. Néanmoins, le système des Nations Unies doit tirer parti des succès obtenus, relever les défis et maintenir son rôle pilote dans ce domaine à l'échelle mondiale afin de pouvoir appuyer efficacement la mise en œuvre du Programme 2030.

⁵ Évaluer, dans la mesure du possible, la contribution de l'appui apporté par le système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales et la valeur ajoutée de cette contribution.

⁶ Analyser le rôle et le positionnement stratégique du système des Nations Unies à l'appui des capacités statistiques nationales dans le cadre d'une action internationale plus large.

⁷ Recommander des mesures stratégiques pour améliorer à l'avenir la contribution du système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales, moyennant des modifications de son rôle, de son positionnement et de ses méthodes.

- **Recommandation 1 :** Dans le cadre de l'examen quadriennal complet 2017-2020, l'Assemblée générale devrait faire du renforcement des capacités statistiques nationales une priorité stratégique majeure des entités du système des Nations Unies portant sur la production, la diffusion et l'utilisation de statistiques officielles, et elle devrait demander à tous les États Membres de réorienter les ressources financières nécessaires en faveur de ces trois domaines.

Conclusion 2 : Bien que le système des Nations Unies ait aidé les États Membres à renforcer leurs capacités de production de statistiques, il faut faire plus pour concrétiser le message fondamental de la Commission de statistique de l'ONU, à savoir : de meilleures données pour une vie meilleure. Le système des Nations Unies n'a pas toujours considéré les statistiques comme un enjeu de la gouvernance nationale et n'a pas fait assez pour promouvoir et faciliter l'utilisation de statistiques en vue de la réalisation des objectifs nationaux de développement. L'utilisation efficace de statistiques par les décideurs, la société civile et le secteur privé est indispensable si l'on veut que les pays puissent atteindre les objectifs de développement durable et faire mieux que simplement suivre les progrès accomplis dans leur réalisation. D'où la nécessité d'apporter un soutien au renforcement des capacités nationales pour étudier sous tous leurs aspects les multiples données souvent produites par les systèmes nationaux de statistique et entreprendre une analyse plus approfondie, non seulement des tendances, mais aussi des causes sous-jacentes des obstacles à la réalisation des objectifs nationaux de développement.

- **Recommandation 2 :** Dans le cadre de l'examen quadriennal complet 2017-2020 et du suivi du Programme 2030, l'Assemblée générale devrait réaffirmer que le but principal de l'appui apporté par le système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales est *l'utilisation des statistiques nationales pour contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de développement*, dont les objectifs de développement durable, et à cet égard, elle devrait demander aux organismes des Nations Unies de tout mettre en œuvre pour soutenir la réalisation de ce but.

Alors que le système des Nations Unies peut apporter de solides compétences techniques pour appuyer la production de statistiques, cette production n'est qu'un moyen de parvenir à une fin. L'utilisation de statistiques à l'échelle nationale pour contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de développement doit être considérée comme le résultat escompté de l'appui du système des Nations Unies et la mesure de son succès. Il ne s'agit donc pas de soutenir soit la production soit l'utilisation de statistiques, étant entendu que ces deux actions sont étroitement liées et ont un lien logique.

- **Recommandation 3 :** Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui œuvrent au renforcement des capacités statistiques nationales devraient établir un réseau (un groupe de travail ou une équipe spéciale) qui ferait le lien entre leurs services chargés de l'élaboration des politiques, des programmes et des statistiques afin de déterminer comment améliorer l'appui apporté aux parties prenantes nationales pour qu'elles utilisent plus efficacement les statistiques en vue de la réalisation des objectifs nationaux de développement, et ils devraient définir des orientations communes à l'ensemble des entités concernées.

Outre les débats menés à l'échelle du système au niveau international, il faudrait également engager des discussions et adopter des orientations mondiales

aux niveaux régional et national, en partenariat avec les États Membres et des organisations en dehors du système des Nations Unies. Cela permettrait de définir des orientations et des modalités de soutien régional plus appropriées à l'intention des équipes de pays des Nations Unies qui œuvrent au renforcement des capacités en vue d'une utilisation plus efficace des statistiques. Une entité du système des Nations Unies ayant une expérience à la fois de l'appui au renforcement des capacités statistiques nationales et de l'élaboration des politiques stratégiques nationales devrait piloter la gestion du réseau susmentionné.

Conclusion 3 : Le système des Nations Unies n'est pas encore vraiment en mesure d'accroître sa contribution, et la qualité de cette contribution, au renforcement des capacités statistiques nationales dans le nouvel environnement statistique mondial. Le Programme 2030 soulève des difficultés mais offre aussi des possibilités, d'où la nécessité d'une action plus efficace. Malgré les travaux en cours du Groupe de haut niveau⁸, qui peuvent renforcer le rôle moteur du système des Nations Unies dans le cadre du dispositif statistique mondial, il n'existe à l'heure actuelle aucun plan d'ensemble qui préciserait les rôles respectifs des différents organismes des Nations Unies à l'appui des efforts de renforcement des capacités statistiques nationales, ou la répartition du travail entre eux. En outre, le niveau d'investissement dans ces organismes risque d'être insuffisant si ceux-ci doivent piloter les mesures intégrées prises par le système des Nations Unies pour faire face à la révolution actuelle des données pour le développement durable. Depuis l'an 2000, le renforcement des capacités statistiques nationales a été l'une des multiples priorités du système des Nations Unies à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais si le système veut mener à bien la réalisation des objectifs de développement durable, il faudra qu'il accorde une plus grande importance à cette partie de ses travaux et envisage de revoir les mandats des principales entités des Nations Unies participantes.

- **Recommandation 4 :** Dans le cadre de l'examen quadriennal complet 2017-2020 et du suivi du Programme 2030, l'Assemblée générale devrait prier le Secrétaire général d'élaborer un cadre stratégique pour les cinq prochaines années qui sous-tendrait l'appui intégré du système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales aux niveaux mondial, régional et national, en précisant les rôles et les domaines de travail des entités concernées à ces trois niveaux.

Ce cadre devrait être orienté par la nécessité de mettre à profit les capacités et les mandats existants à tous les niveaux⁹ et de les regrouper pour assurer la mise en place d'une architecture d'ensemble à l'échelle du système et pouvoir ainsi apporter une aide globale et intégrée aux processus de renforcement des capacités statistiques de chacun des pays. Pour ce faire, il faudrait tirer parti des possibilités de synergie,

⁸ Le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (composé des États Membres et comprenant des organismes régionaux et internationaux en qualité d'observateurs) a été créé par la Commission de statistique de l'ONU en 2015. Il a pour objet d'établir un partenariat mondial pour les données relatives au développement durable et rend compte chaque année à la Commission de statistique.

⁹ Ce cadre devrait également prendre en compte les mécanismes de planification et de communication de l'information des entités des Nations Unies participantes.

veiller à ce que les ressources soient affectées au niveau le plus approprié et réduire les chevauchements d'activités. Le cadre devrait également être explicitement relié à la réalisation des objectifs de développement durable. Il contribuerait à uniformiser le financement, les fonctions, la gouvernance et les modalités d'organisation du système des Nations Unies dans le domaine du renforcement des capacités statistiques nationales. En outre, il permettrait de faire le point sur les déficits de financement face aux besoins croissants dans ce domaine et de rechercher des solutions novatrices à cette fin, éventuellement par le biais de mécanismes de financement communs et/ou par la mobilisation de ressources du secteur privé.

Il importe que le cadre soit élaboré à travers un processus multipartite ouvert, non seulement pour faire en sorte qu'il soit bien conçu, mais aussi pour accroître la probabilité qu'il sera mis en œuvre. Le cadre doit nouer des liens entre les mécanismes de coordination existants à différents niveaux et établir des critères de résultats clairs pour que l'action du système des Nations Unies puisse être périodiquement évaluée. Par ailleurs, il doit tenir compte de ce que les autres organismes (internationaux, régionaux et bilatéraux) font déjà. La Commission de statistique de l'ONU, en tant qu'organe intergouvernemental réunissant tous les responsables des bureaux de statistiques nationaux, devrait jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un tel plan. Les organisations concernées en dehors de l'ONU devraient également être associées.

Conclusion 4 : À l'échelle nationale, les entités du système des Nations Unies n'agissent pas toujours de façon concertée, cohérente et intégrée lorsqu'elles appuient le renforcement des capacités statistiques nationales. Souvent, cet appui prend la forme de nombreuses initiatives distinctes fréquemment inspirées par des programmes mondiaux, et généralement par le truchement d'un large éventail de partenaires nationaux. Bien que dans certains pays cette diversité de l'appui ait été (dans une certaine mesure) prise en compte à travers des programmes conjoints des Nations Unies, en général l'approche du renforcement des capacités statistiques nationales en tant que système a soulevé des difficultés. En l'absence de coordination et de cohérence, il devient plus difficile pour le système des Nations Unies d'apporter un soutien plus étoffé aux États Membres pour l'élaboration de mécanismes de portée générale à l'appui de la production et de l'utilisation de statistiques. À cet égard, il faut consolider les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies en les dotant de capacités statistiques pour assurer une intégration plus poussée des actions menées par le système des Nations-Unies dans le renforcement des capacités statistiques nationales.

- **Recommandation 5 :** Dans le cadre de l'examen quadriennal complet 2017-2020, l'Assemblée générale devrait faire en sorte que le renforcement des capacités statistiques nationales soit un domaine d'intervention stratégique pour toutes les équipes de pays des Nations Unies, en prenant acte du fait que ce rôle variera sensiblement entre pays, en fonction de la décision prise par les autorités nationales.

Étant donné qu'il s'agit là d'un domaine d'intervention stratégique, le système des Nations Unies devrait, s'il y a lieu, se faire le champion du renforcement des mécanismes statistiques nationaux, tirer parti des ressources, et fournir, en fonction du contexte, un appui intégré et différencié par le biais de processus multipartites. Il

est essentiel que le soutien du système des Nations Unies soit assuré en collaboration avec d'autres organisations internationales clefs œuvrant dans ce domaine. Le rôle du système des Nations Unies dans le renforcement des capacités statistiques nationales devrait être clairement défini dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) (ou un outil analogue) sous la direction du coordonnateur résident. Lors de l'élaboration du PNUAD, il faudrait définir des orientations pour évaluer le rôle joué dans chaque pays par le système des Nations Unies en matière de renforcement des capacités statistiques nationales. Dans ce contexte, le soutien apporté à l'échelle du système engloberait le soutien assuré aux niveaux régional et mondial. En outre, tout soutien global et intégré potentiel au renforcement des capacités statistiques nationales devrait mettre à profit et prendre en compte ce que d'autres organismes internationaux font déjà dans le pays, et des partenariats devraient être noués selon les besoins. Lorsque les gouvernements partenaires en conviendraient, le cadre dans lequel s'inscrivent les objectifs de développement durable au niveau national pourrait être l'outil adéquat pour aborder « globalement » la question du renforcement des capacités statistiques nationales, y compris les problèmes de coordination recensés par la présente évaluation.

Table des matières

		<i>Page</i>
Remerciements		4
Avant-propos		7
Résumé		9
Sigles et acronymes		16
<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–13	17
II. Capacité nationale dans le domaine des statistiques	14–29	22
A. Renforcement des capacités nationales dans le domaine des statistiques	16–20	22
B. Appui international au renforcement des capacités nationales dans le domaine des statistiques	21–25	24
C. L'évolution du contexte de la collecte de données statistiques	26–29	25
III. Constatations concernant le rôle et la contribution du système des Nations Unies	30–68	27
A. Question 1 : Quelle est la contribution du système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales?	31–50	27
B. Question 2 : Quelle est la qualité de la contribution du système des Nations Unies au renforcement des capacités nationales dans le domaine des statistiques?	51–68	33
IV. Conclusions et recommandations	69–88	39
A. Conclusion 1 : performance générale	72–72	40
B. Conclusion 2 : l'utilisation des statistiques	75–79	41
C. Conclusion 3 : positionnement stratégique	80–83	44
D. Conclusion 4 : l'échelle nationale	84–87	46
E. Résumé des recommandations	88	48
<i>Annexe</i>		
I. Tableau synoptique des mesures prises par les organismes participants pour donner suite aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection		49

Sigles et acronymes

APD	aide publique au développement
BSCI	Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
GNUE	Groupe des Nations Unies pour l'évaluation
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OIT	Organisation internationale du Travail
PARIS21	Partenariat statistique au service du développement au XXI ^e siècle
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme
TIC	technologies de l'information et de la communication
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

I. Introduction

1. La présente évaluation a été décidée par l'Assemblée générale en janvier 2014¹⁰. Elle faisait partie des deux évaluations pilotes¹¹ qui s'inscrivaient dans la mise en œuvre de la politique concernant l'évaluation indépendante à l'échelle du système des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies¹² (la politique d'évaluation indépendante à l'échelle du système). Le but principal de l'évaluation est d'aider le système des Nations Unies à apporter un soutien plus ferme au renforcement des capacités statistiques nationales en vue de la réalisation des objectifs nationaux de développement, y compris des objectifs de développement durable. Les objectifs de l'évaluation ci-après ont été définis conformément à la politique concernant l'évaluation indépendante à l'échelle du système :

- Objectif 1 : Donner des précisions sur l'importance et l'évolution des capacités statistiques nationales;
- Objectif 2 : Analyser le rôle et le positionnement stratégique du système des Nations Unies à l'appui des capacités statistiques nationales dans le cadre d'une action internationale plus large;
- Objectif 3 : Évaluer, dans la mesure du possible, la contribution de l'appui apporté par le système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales et la valeur ajoutée de cette contribution, ainsi que les facteurs qui peuvent expliquer ce rôle et les résultats obtenus;
- Objectif 4 : Recommander des mesures stratégiques pour améliorer à l'avenir la contribution du système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales, moyennant des modifications de son rôle, de son positionnement et de ses méthodes.

2. De larges consultations tenues avec les parties prenantes lors de la conception de la présente évaluation ont permis de définir clairement la portée des travaux. L'évaluation était axée sur les capacités nationales de collecte de données, l'analyse statistique et l'utilisation des statistiques officielles pour aider à la réalisation des objectifs nationaux de développement, et portait donc sur l'ensemble du système statistique national. Elle visait toutes les entités des Nations Unies intervenant dans le renforcement des capacités statistiques nationales¹³, à compter de 2000, l'accent ayant été mis sur les cinq dernières années.

3. L'approche globale de l'évaluation a été conçue alors que les ressources budgétaires et les délais impartis étaient extrêmement serrés. Une méthodologie plus élaborée aurait été possible si l'on avait pu disposer de ressources budgétaires plus importantes et de plus de temps, mais l'idée directrice était d'associer simplicité et facilité de mise en œuvre tout en assurant l'impartialité, la qualité, la crédibilité et l'utilité de l'évaluation. Cette approche peut être appréciée au regard des éléments clefs qui sous-tendent la réalisation des objectifs de l'évaluation dans le cadre préalablement défini. Premièrement, l'évaluation a retenu le niveau

¹⁰ Voir la résolution 68/229 de l'Assemblée.

¹¹ La deuxième évaluation pilote s'intitule Métaévaluation et synthèse des évaluations du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; elle a été publiée de 2010 à 2014.

¹² Voir A/68/658-E/2014/7.

¹³ On trouvera à la section 4 de l'annexe technique la liste complète des 30 entités des Nations Unies concernées.

national comme unité d'analyse pour estimer la contribution au renforcement des capacités statistiques nationales. Cela a également permis de faire prévaloir une perspective nationale dans l'estimation de la contribution, d'autant que l'Organisation des Nations Unies n'a pas d'objectifs à l'échelle du système au regard desquels on peut procéder à une telle estimation. Deuxièmement, plusieurs méthodes de collecte de données ont été associées à un processus de validation à la fois large et solide. Troisièmement, l'évaluation était axée sur des recommandations stratégiques prospectives visant à appuyer la mise en œuvre du Programme 2030. Deux grandes questions en matière d'évaluation, qui portaient sur les objectifs de l'évaluation, ont été recensées, de même que des sous-questions connexes :

Question 1 : Quelle est la contribution du système des Nations Unies dans le cadre de l'appui international de plus vaste portée au renforcement des capacités statistiques nationales ?

- Quelle est la contribution du système des Nations Unies aux résultats obtenus dans le cadre du renforcement des capacités statistiques nationales (efficacité) ?
- La contribution du système des Nations Unies est-elle de nature à favoriser, à l'échelle des pays, la réalisation des objectifs nationaux de développement, y compris des objectifs du Millénaire pour le développement (incidences) ?

À quels égards le système des Nations Unies a-t-il obtenu les meilleurs et les moins bons résultats et quels sont ses avantages comparatifs dans ce domaine (pertinence et efficacité) ?

Question 2 : Quelle est le niveau de qualité¹⁴ de la contribution du système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales ?

- L'appui apporté au renforcement des capacités statistiques nationales était-il adapté aux besoins du pays, compte tenu des contraintes budgétaires et des priorités concurrentes (pertinence) ?
- Quel a été le niveau de viabilité des mesures de renforcement des capacités du système des Nations Unies (viabilité) ?
- Quel est le degré de cohérence et de coordination de l'appui apporté par le système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales (efficacité) ?

4. Le tableau 1 présente les principales méthodes de collecte de données¹⁵. Chaque méthode utilisée reposait sur le même schéma de questions et de sous-questions de l'évaluation, ce qui a facilité l'analyse des données et la triangulation entre les méthodes et les sources. Les méthodes de collecte de données ne pouvaient pas toutes permettre de répondre à chacune des sous-questions. Par exemple, alors que nombre des évaluations existantes qui avaient été analysées portaient sur des questions d'efficacité, certaines n'ont pas permis d'examiner les questions d'efficacité ou de viabilité de la manière utilisée dans la présente évaluation. Néanmoins, un minimum de données a pu être recueilli pour assurer la rigueur des conclusions. Une fois les résultats obtenus, un processus de synthèse a donné lieu à un petit nombre de conclusions et recommandations stratégiques devant permettre de faire progresser le système des Nations Unies dans ce domaine.

¹⁴ La qualité de la contribution se limite aux domaines visés par les trois sous-questions, à savoir la pertinence, la viabilité, la coordination et la cohérence.

¹⁵ On trouvera à la section 1 de l'annexe technique une description plus détaillée de la méthodologie, de l'approche globale de la réalisation de l'évaluation, des principales difficultés rencontrées et des méthodes de collecte des données utilisées.

Tableau 1
Vue d'ensemble des méthodes de collecte de données

Méthode	Sous-groupe de méthodes	Nombre
Études de pays	Étude avec visite dans le pays ¹⁶	6
	Étude sur documents ¹⁷	10
Examen des évaluations au niveau des pays	Évaluations du PNUAD ¹⁸	17
	Autres évaluations	6
Examen des évaluations mon-diales/régionales	Évaluations de l'ONU	8
	Évaluations hors ONU	4
Entretiens avec de grandes organisations de parties prenantes	Organismes des Nations Unies	19
	Organisations partenaires	8

5. Le principal problème méthodologique dans l'évaluation indépendante à l'échelle du système est de formuler une opinion sur le système des Nations Unies dans son ensemble, alors qu'en réalité il y a inévitablement d'importants écarts de résultats, et une multitude de facteurs peuvent expliquer ces résultats selon le contexte. D'où l'utilisation de termes comme « généralement », « souvent » ou « n'est/n'a pas toujours » pour indiquer ce que le système des Nations Unies fait ou comment il procède. Cette terminologie n'est peut-être pas la terminologie précise que l'on peut trouver dans une évaluation de projet, mais elle était inévitable dans une évaluation concernant 30 entités travaillant dans plus de 100 pays.

6. Vers la fin du processus d'évaluation, une enquête de validation simple a été envoyée aux producteurs et utilisateurs de statistiques dans 131 pays participant au programme. L'enquête présentait les conclusions de l'évaluation et il était demandé aux répondants d'indiquer s'ils étaient d'accord ou non. Quatre-vingts (80) réponses complètes ont été communiquées par 43 pays¹⁹. Quatre-vingt-un pour cent de tous les répondants (81 %) étaient des producteurs de statistiques et 19 % des utilisateurs. Les résultats de l'enquête ont validé les conclusions, mais ont également indiqué de grandes différences dans la manière dont était perçue l'action du système des Nations Unies dans ce domaine. Il va de soi que les conclusions ne sont pas applicables à toutes les entités du système dans le cadre de toutes leurs activités et dans tous les contextes. Elles dénotent plutôt une situation qui est assez commune dans l'ensemble du système des Nations Unies pour mériter qu'on s'y intéresse et qu'on s'en préoccupe.

7. Un petit groupe d'encadrement de l'évaluation avait été constitué en avril 2015 sous la présidence d'un inspecteur du CCI. Il comprenait du personnel des services d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et

¹⁶ Bénin, Cambodge, El Salvador, République de Moldova, Swaziland, Trinité-et-Tobago.

¹⁷ Albanie, Bangladesh, Éthiopie, Fidji, Jordanie, Libéria, Malaisie, Nigéria, Sénégal, Tunisie.

¹⁸ Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : descriptif de programme convenu entre un gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies, qui présente les mesures et les stratégies collectives à mettre en œuvre par le système des Nations Unies en vue du développement national.

¹⁹ Six de ces 43 pays ont été associés aux études de pays relevant de l'évaluation.

de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Le Groupe d'encadrement de l'évaluation était responsable de la qualité professionnelle et technique de l'évaluation. Il était chargé en particulier d'améliorer la rigueur technique et la qualité de l'évaluation sous tous les aspects.

8. Après un état des lieux réalisé par les parties prenantes, un groupe consultatif spécial, qui est par la suite devenu le groupe de référence des principales parties prenantes, a été mis en place en avril 2015²⁰. Conformément à la politique concernant l'évaluation indépendante à l'échelle du système, le groupe avait principalement pour fonction d'accroître l'intérêt de l'évaluation sur le plan technique et stratégique. Il a orienté l'objectif, la portée et les modalités de l'évaluation, et a formulé des observations sur la conception et le projet de rapport de l'évaluation afin d'en améliorer la qualité et l'utilité.

9. Comme il est indiqué dans la politique concernant l'évaluation indépendante à l'échelle du système²¹, l'évaluation a été effectuée par des évaluateurs indépendants, sous la conduite du chef de l'équipe d'évaluation et avec le concours d'un statisticien confirmé, d'évaluateurs régionaux et d'assistants de recherche. Deux conseillers principaux, qui ensemble possédaient des connaissances spécialisées dans le domaine des statistiques, du renforcement des capacités statistiques nationales et de l'utilisation des statistiques pour l'élaboration des politiques, ont été engagés pour travailler de façon intermittente, selon les besoins. Le tableau 2 ci-après présente les principales phases de l'évaluation et la date limite fixée pour son achèvement.

10. Le présent rapport est accompagné d'une annexe technique qui renferme des renseignements plus détaillés sur le contexte du processus et sur les données qui étayent les conclusions présentées dans le principal rapport d'évaluation. On trouvera l'annexe technique sur le site Web du CCI.

11. Le présent rapport est structuré comme suit :

- Le chapitre 2 définit le contexte dans lequel l'évaluation est réalisée. Il précise certaines notions de base concernant le renforcement des capacités statistiques nationales, donne un aperçu de l'aide internationale dans ce domaine et examine l'évolution du contexte mondial;
- Le chapitre 3 présente les conclusions relatives aux deux questions et aux sous-questions connexes de l'évaluation;
- Le chapitre 4 présente les principales constatations sous la forme de conclusions stratégiques tirées d'un examen du passé récent et fait avancer le processus en proposant des recommandations stratégiques au système des Nations Unies pour qu'il appuie le renforcement des capacités statistiques nationales dans l'environnement actuel.

²⁰ Tandis que le Groupe d'encadrement de l'évaluation et le groupe de référence des principales parties prenantes étaient officiellement constitué, un groupe consultatif spécial des principales parties prenantes a été mis en place pour lancer l'évaluation.

²¹ Voir le paragraphe 48.

Tableau 2
Calendrier d'exécution

<i>Phases de l'évaluation</i>	<i>Délai fixé</i>
Phase 1 : Consultation des parties prenantes, détermination de la portée de l'évaluation et conception initiale	Avril-juillet 2015
Phase 2 : Nouvelle conception et recrutement de l'équipe d'évaluation	Août-octobre 2015
Phase 3 : Collecte et analyse des données	Novembre 2015-avril 2016
Phase 4 : Validation, finalisation du rapport d'évaluation et publication	Avril-juin 2016
Phase 5 : Échange de vues, présentation et prise de décisions	Mai-octobre 2016
Phase 6 : Diffusion et présentation au Conseil économique et social	Septembre-décembre 2016

12. Conformément à l'article 11.2 du statut du CCI, la version finale du rapport a été mise au point après consultation entre les inspecteurs pour que ses conclusions et recommandations soient validées collectivement.

13. Pour faciliter l'application des recommandations figurant dans le rapport et leur suivi par le CCI, comme le prévoit la politique concernant l'évaluation indépendante à l'échelle du système, l'annexe I contient un tableau indiquant si le rapport est soumis aux organisations concernées pour suite à donner ou pour information. Pour chaque recommandation, il y est précisé si elle appelle une décision de l'organe délibérant ou directeur concerné ou s'il revient au chef du secrétariat de lui donner suite.

II. Capacité nationale dans le domaine des statistiques

14. Les Principes fondamentaux de la statistique officielle ont été approuvés par l'Assemblée générale, à sa soixante-huitième session, le 29 janvier 2014 et constituent la reconnaissance politique de la statistique officielle en tant que bien public. En présentant ces Principes, la Division de statistique du Secrétariat rappelle aux lecteurs que les statistiques sont un élément indispensable du développement durable sur les plans économique, environnemental et social.

15. Les décideurs nationaux ont besoin de statistiques pour les aider à identifier les domaines dans lesquels il convient de prendre des mesures (par exemple en suivant les tendances), réaliser des analyses plus approfondies qui déboucheront sur une réforme des politiques, suivre la mise en œuvre des politiques et évaluer si les réformes adoptées produisent ou non les effets escomptés et pour quelles raisons. Mieux encore, des statistiques plus pertinentes et d'une plus grande actualité devraient permettre d'adopter de meilleures politiques, davantage fondées sur des faits, et par conséquent davantage susceptibles de permettre d'atteindre les objectifs nationaux en matière de développement. Par ailleurs, la population a besoin de disposer de statistiques pour tenir les décideurs comptables de leurs actes comme pour disposer d'informations au sujet de la société dans laquelle elle vit, et les entreprises ont quant à elles besoin de prendre des décisions fondées sur des faits. Les statistiques permettront également de conforter les revendications exprimées par la population, le plus souvent par l'intermédiaire de groupes de la société civile, en faveur de changements. Mais la demande de statistiques n'émane pas uniquement des décideurs et de la population : la production de statistiques répond également à d'autres demandes, souvent en concurrence, qui auront une influence sur le type de statistiques produites et les priorités des producteurs et des utilisateurs. Les demandes émanent par exemple d'organisations internationales qui ont besoin de statistiques pour concevoir leurs propres programmes et en suivre la mise en œuvre, ou sont nécessaires pour étayer des plaidoyers ou pour suivre l'évolution d'une situation donnée au niveau mondial/régional.

A. Renforcement des capacités nationales dans le domaine des statistiques

16. Le développement des capacités est un aspect essentiel de l'action menée par le système des Nations Unies pour le développement depuis vingt ans. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement mené en 2012 a souligné que « le renforcement des capacités est une activité centrale du système des Nations Unies pour le développement et correspond à un des principes essentiels et interdépendants qui doivent être appliqués à l'échelon du pays »²². La fin de cette citation renvoie au fait que le renforcement des capacités constitue l'un des cinq principes sur lesquels reposent les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui devraient être systématiquement appliqués par le système des Nations Unies dans ses activités opérationnelles²³. De même que d'autres structures qui contribuent à la gouvernance et à la responsabilité des décideurs, les systèmes nationaux de statistique doivent être renforcés pour contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de développement.

²² Voir résolution 67/226 de l'Assemblée générale, par. 60.

²³ Le renforcement des capacités ne figure plus en tant que principe dans les nouvelles directives provisoires concernant le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement publiées le 23 mai 2016.

17. Au sommet du système mondial de statistique se trouve la Commission de statistique de l'ONU, qui est une commission technique du Conseil économique et social, dont le secrétariat est assuré par la Division de statistique. La Commission²⁴ aide le Conseil à favoriser le développement des statistiques sur le plan national et l'amélioration de leur comparabilité ainsi qu'à coordonner les travaux statistiques des institutions spécialisées, entre autres. Le mandat de la Commission est à la fois vaste et lié à la question du renforcement des capacités nationales.

18. La plupart des pays disposent d'un système de statistique qui produit au nom du gouvernement des statistiques économiques (comptes nationaux, prix, balance des paiements, finances publiques), des statistiques démographiques (population, santé, éducation, emploi), des statistiques agricoles et environnementales et des statistiques portant sur plusieurs domaines. Un système national se compose de divers organismes, généralement un bureau national de statistique qui est le principal producteur et coordonnateur et divers ministères, services et organismes chargés de produire et de diffuser des statistiques concernant des secteurs d'activité précis. Il convient de souligner que pour s'acquitter de son mandat, un système national de statistique doit pouvoir s'appuyer sur une base juridique solide, des normes communes et une bonne coordination entre les divers producteurs de données de façon à ce qu'il puisse produire des statistiques de haute qualité, ainsi que sur des relations étroites avec les fournisseurs et utilisateurs de données. Une définition large d'un système national de statistique englobe également les fournisseurs et utilisateurs de données.

19. À partir du modèle générique établi par le Groupe des Nations Unies pour le développement, on peut décrire le renforcement des capacités nationales en matière de statistique comme un processus intervenant aux niveaux des individus, des organisations et de l'environnement général par lequel le système statistique acquiert, renforce et maintient sa capacité à fixer et à atteindre ses propres objectifs en matière de statistique. Le renforcement des capacités doit concerner aussi bien les capacités verticales (sectorielles ou techniques, telles que les enquêtes) que les capacités horizontales (capacités transversales, qui permettent l'utilisation de compétences techniques, c'est-à-dire l'infrastructure de base du système national de statistique).

20. Étant donné que le renforcement des capacités nationales en matière de statistique suppose des changements à de nombreux niveaux (individuel, institutionnel et de l'environnement général), plusieurs programmes ont été mis en œuvre pour répondre aux attentes des parties prenantes. Ces programmes avaient pour objectif de renforcer les connaissances, les capacités et les compétences du personnel en général comme de la direction du système national de statistique, de faciliter la collecte de données primaires ainsi que la production et la diffusion de statistiques, de définir ou d'améliorer les normes statistiques et les systèmes de classification utilisés par le pays afin qu'ils soient davantage conformes aux normes et pratiques internationales et d'améliorer l'environnement général (législation, infrastructure et coordination, par exemple) pour une plus grande efficacité.

²⁴ La Commission se compose d'États Membres, mais d'autres entités des Nations Unies, de même que des organisations n'appartenant pas au système des Nations Unies mais actives dans le domaine de la statistique, participent à ses sessions.

B. Appui international au renforcement des capacités nationales dans le domaine des statistiques

21. La demande croissante de statistiques officielles tient au fait que les pays doivent apporter la preuve des résultats obtenus dans le cadre de leurs plans nationaux de développement. L'importance attachée par la communauté internationale aux objectifs du Millénaire pour le développement, et aux objectifs de développement durable qui leur font suites, est également traduite par une prise de conscience accrue de la nécessité de renforcer les statistiques officielles afin de pouvoir suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation de ces objectifs de développement à l'échelle mondiale. Les décideurs du secteur public, la communauté de développement et les parties prenantes publiques ont pris de plus en plus conscience du rôle de la statistique officielle comme outil permettant tout à la fois de contribuer à la gestion en vue du développement, d'améliorer la gouvernance et d'accroître l'efficacité du développement. Si la production de statistiques a augmenté depuis 2000, notamment la production d'indicateurs destinés à suivre les progrès s'agissant de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le suivi des progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable pose encore d'importants problèmes²⁵.

22. L'appui extérieur en faveur du renforcement des capacités en matière de statistique a été relativement peu important, la part de l'aide publique au développement (APD) destinée aux activités statistiques étant comprise entre environ un cinquième et un tiers de 1 % (0,19-0,33 %) du total entre 2006 et 2013²⁶. On estime qu'en 2013 l'appui des donateurs pour le développement des statistiques représentait 448 millions de dollars, soit à peine 0,24 % de l'APD. Les estimations concernant les investissements à réaliser afin de suivre les progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable varient sensiblement mais d'après l'étude réalisée par le Réseau des solutions pour le développement durable, il faudrait y consacrer au moins 100 à 200 millions de dollars supplémentaires par an au titre de l'aide publique au développement²⁷. Il ne faut pas oublier non plus que les ressources financières ne sont que l'un des éléments nécessaires pour renforcer les capacités : le départ de spécialistes de la statistique, qui rejoignent le secteur privé ou les organisations internationales, ainsi que les restrictions administratives et juridiques locales constituent fréquemment un problème pour les services de statistiques. De plus, si pour certaines questions des investissements importants sont nécessaires, ce n'est pas toujours le cas pour ce qui est du renforcement des capacités, de la coordination, de l'organisation et de la promotion ou de la facilitation de l'adoption de normes.

23. Outre l'ONU, les trois principaux contributeurs au renforcement des capacités en matière statistique sont l'Union européenne, la Banque mondiale et le Département britannique du développement international²⁸. Les banques multilatérales de développement, notamment les banques régionales, jouent également un rôle important. C'est également le cas d'organismes tels que le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) pour ce qui est d'appuyer la coordination des efforts des pays à faible revenu et les aider à mettre en place ou à moderniser leur stratégie nationale pour le développement de la

²⁵ Pour près d'un tiers des indicateurs concernant les objectifs du Millénaire pour le développement, moins de la moitié des pays disposaient de données. Voir Shuang Chen *et al.*, « Towards a post-2015 framework that counts: developing national statistical capacity », Partnership in Statistics for Development in the 21st Century (PARIS21), discussion paper No. 1 (novembre 2013).

²⁶ PARIS21, *Partner Report on Support to Statistics* (2015).

²⁷ Jessica Espey *et al.*, *Data for Development: A Needs Assessment for SDG Monitoring and Statistical Capacity Development* (New York).

²⁸ PARIS21, *Partner Report on Support to Statistics* (2015).

statistique. Une trentaine d'entités du système des Nations Unies – commissions régionales, institutions spécialisées et fonds et programmes – ont établi des liens avec certains éléments des systèmes nationaux de statistique²⁹. D'après une enquête réalisée en 2015 auprès des coordonnateurs résidents dans le cadre de l'examen quadriennal³⁰, 116 équipes de pays des Nations Unis³¹ mènent des activités statistiques, dont 111 qui participent d'une manière ou d'une autre au renforcement des capacités.

24. Une étude des activités des entités du système des Nations Unies montre qu'elles apportent un soutien très varié au renforcement des capacités statistiques³². Elles fournissent une assistance au niveau individuel (par exemple dans le cadre d'activités de formation, d'ateliers, de réunions techniques ou d'experts et de visites d'études) dans un grand nombre de domaines (en particulier les statistiques sociales, économiques, environnementales et transversales). Dans certains cas, les ressources financières apportées par la communauté de développement sont utilisées, soit directement, soit indirectement c'est-à-dire afin d'obtenir des ressources complémentaires, pour la collecte de données primaires (par exemple, recensements de la population, recensements agricoles et enquêtes auprès des ménages) de façon à accroître le nombre de statistiques officielles disponibles. Au niveau institutionnel comme au niveau des conditions générales d'activité, le système des Nations Unies fournit des normes et des outils ainsi qu'une assistance pour accroître la qualité de la production statistique et assurer une meilleure comparabilité internationale.

25. S'agissant des efforts de coordination, le principal organisme concerné est le Comité pour la coordination des activités statistiques, créé en 2002 et qui fait rapport chaque année à la Commission de statistique. Le Comité³³ est composé des chefs des services de statistique d'organisations internationales et supranationales qui ont notamment pour mandat de fournir des statistiques officielles internationales conformément aux principes régissant les activités statistiques internationales, disposent d'un service statistique permanent et ont des contacts réguliers avec les pays. En outre, depuis 2007, un sous-groupe du Comité, à savoir le groupe des responsables de la statistique des organismes des Nations Unies, se réunit régulièrement à la demande de la Division de statistique. Renforcé en 2014, ce groupe se compose des représentants des services de statistique des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que du Secrétariat de l'ONU qui ont pour mandat de fournir des statistiques publiques internationales conformément aux principes régissant les activités statistiques internationales.

C. L'évolution du contexte de la collecte de données statistiques

26. La phase finale des activités menées en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et le processus de préparation des objectifs de développement durable ont conduit à s'intéresser de plus près à la qualité et à la disponibilité des statistiques. À la mi-

²⁹ On trouvera à la section 4.1 de l'appendice statistique la liste complète des entités concernées. Il s'agit de la Division de statistiques et de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, des 5 commissions régionales, de 11 institutions spécialisées et de 12 fonds, programmes et autres entités.

³⁰ Bureau de coordination des activités de développement, « Analysis of data coming from United Nations country teams: UNDOCO analysis of 2014 and 2015 information management system (IMS) data » (2015).

³¹ 116 sur les 122 qui ont répondu à l'enquête, sur un maximum possible de 131.

³² On trouvera des informations à ce sujet dans l'appendice statistique.

³³ Voir <http://unstats.un.org/unsd/acsub-public/members.htm>.

2012, le Secrétaire général de l'ONU a créé un groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015. C'est dans le rapport publié par le Groupe en 2013 et intitulé « Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable » que l'appel pour « une révolution en matière de données pour le développement durable », avec une nouvelle initiative internationale pour améliorer la qualité des statistiques et des informations mises à la disposition des citoyens est lancé pour la première fois³⁴.

27. En août 2014, le Secrétaire général a créé un Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable composé de 24 experts venant de la société civile, du secteur privé, du monde universitaire, d'acteurs publics et d'organisations internationales et chargés de le conseiller quant aux mesures à prendre pour combler les lacunes en matière de données et renforcer les capacités statistiques des pays. Le groupe devait également évaluer les nouvelles possibilités offertes par l'innovation, le progrès technique et l'apparition d'un grand nombre de prestataires publics et privés de données en vue d'appuyer et de compléter les systèmes statistiques conventionnels et de renforcer la responsabilité aux niveaux mondial, régional et national³⁵. Dans son rapport, intitulé « Un monde qui compte : la mobilisation de la révolution des données pour le développement durable », qu'il a remis au Secrétaire général en novembre 2014, le groupe a mis l'accent sur deux principaux problèmes créés par l'état actuel des données, à savoir :

- L'invisibilité (c'est-à-dire les lacunes dans les données, et le moment où ces lacunes sont constatées);
- L'inégalité (c'est-à-dire les différences entre ceux qui ont l'information et ceux qui ne l'ont pas, et ce qui est nécessaire pour prendre une décision).

28. En septembre 2015, l'Assemblée générale a adopté un nouvel ensemble de 17 objectifs universels qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et qui guideront tous les pays, développés et en développement, au cours des quinze prochaines années³⁶. Ces 17 objectifs, et les 169 cibles qui les accompagnent, sont intégrés et indivisibles, mondiaux et universellement applicables, compte tenu des réalités nationales différentes, des capacités et des niveaux de développement, et respectent les politiques et priorités nationales³⁷. Chaque gouvernement fixera ses propres cibles et décidera de la façon dont elles seront intégrées aux mécanismes, politiques et stratégies nationaux de planification. Les progrès accomplis en vue de leur réalisation seront suivis au moyen d'un ensemble d'indicateurs mondiaux, complétés par des indicateurs aux niveaux national et régional mis au point par les États Membres. Les indicateurs mondiaux, convenus par la Commission de statistique de l'ONU en mars 2016, devraient être adoptés par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale, conformément aux mandats existants.

29. Étant donné que les États Membres ont eu de grandes difficultés à fournir des informations sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui étaient d'une portée beaucoup plus limitée que les objectifs de développement durable, la communication d'informations sur la réalisation de ces derniers nécessitera de la part de la communauté internationale un appui beaucoup plus important en termes de quantité, de qualité et de moyens de communication. Par ailleurs, tous les États

³⁴ Cette citation, ainsi que les autres citations qui figurent dans le présent chapitre, sont tirées du chapitre 4 du rapport intitulé « Pour un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable ».

³⁵ Voir <http://www.unglobalpulse.org/IEAG-Data-Revolution-Report-A-World-That-Counts>.

³⁶ Voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

³⁷ Ibid., par. 55.

Membres, et pas seulement les pays en développement, devront surmonter les problèmes posés par l'asymétrie et la durabilité des données ainsi que la gouvernance des systèmes statistiques.

III. Constatations concernant le rôle et la contribution du système des Nations Unies

30. Le présent chapitre est consacré à l'évaluation du rôle et de la contribution du système des Nations Unies et aux questions qui en découlent. Les constatations qui ressortent de cette évaluation reposent sur l'analyse des faits obtenus de différentes sources (voir chap. I). À l'évidence, le processus de collecte des données a révélé de nombreux exemples satisfaisants de la façon dont le système des Nations Unies contribuait au renforcement des capacités nationales en matière de statistique. Certain de ces exemples figurent dans l'appendice technique, mais la majorité d'entre eux sont propres au contexte considéré. L'une des principales méthodes d'évaluation utilisée a consisté à croiser les données provenant des études nationales – qui fréquemment montrent la contribution globale du système des Nations Unies, y compris l'appui fourni au renforcement des capacités horizontales – avec celles provenant des évaluations des programmes et des efforts mondiaux.

A. Question 1 : Quelle est la contribution du système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales?

Constatation 1 : Au niveau des pays, les initiatives menées par les entités du système des Nations Unies contribuent généralement de manière importante au renforcement de la capacité nationale de production de statistiques.

31. Le corpus de données provenant des études réalisées pour la présente évaluation, ainsi que pour d'autres évaluations menées au niveau des pays comme aux niveaux régional et mondial, montre que fréquemment les entités du système des Nations Unies contribuent de manière importante au renforcement des capacités nationales en matière de statistique. Les études de pays révèlent que ces initiatives sont très appréciées (Bangladesh, Cambodge, El Salvador, Éthiopie, Fidji, Jordanie, Malaisie, République de Moldova, Swaziland et Trinité-et-Tobago, entre autres). D'une manière générale, ce que fait le système il le fait bien, et c'est là le point de vue aussi bien des ministères, départements et organismes publics que des bureaux nationaux de statistique. Cela ne veut toutefois pas dire que l'on ne peut pas faire mieux, et certaines questions liées à la qualité de l'appui fourni seront examinées dans le cadre de la deuxième question.

32. Les informations secondaires, c'est-à-dire provenant d'autres évaluations, confirment les constatations tirées des études de pays : la très grande majorité des 20 rapports d'évaluation récents concernant la mise en œuvre de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement examinés aux fins de la présente étude considèrent positive l'action menée par les entités du système des Nations Unies. L'appui fourni par les commissions régionales est également considéré comme positif : dans son évaluation de la Commission

économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le Bureau des services de contrôles internes (BSCI)³⁸ a noté que la CEPALC avait contribué au renforcement des capacités statistiques et à l'harmonisation des statistiques dans la région ainsi qu'à l'amélioration des méthodologies utilisées concernant les comptes nationaux et les indicateurs de pauvreté et de genre et d'autres indicateurs sociaux. Le Bureau a constaté que l'action menée avait renforcé les statistiques aux niveaux régional, sous-régional et national et que la CEPALC avait également contribué à renforcer les capacités de ses États membres à collecter et à analyser les données de recensement. Toutefois, le Bureau a également constaté que la CEPALC n'avait pas suffisamment renforcé les capacités dans la sous-région des Caraïbes, qui avait été considérée comme une priorité.

33. D'autres évaluations de commissions régionales réalisées récemment par le BSCI ont été également positives. Ainsi, à l'occasion de l'évaluation qu'il a menée en 2016 de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le Bureau a noté que l'importance de la Commission allait bien au-delà de la région et que certains produits initialement conçus pour la région, comme les Principes fondamentaux de la statistique officielle, avaient été adoptés partout dans le monde. Par ailleurs, neuf pays n'appartenant pas à la région de la CEE participent désormais activement aux travaux de la Conférence des statisticiens européens. Dans son évaluation de 2016 de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), le BSCI note que la CESAO avait, dans un certain nombre de domaines, y compris la statistique, joué un rôle de catalyseur en mettant en contact des représentants de différents gouvernements afin qu'ils puissent échanger leurs données d'expérience et débattre de questions techniques, problèmes et options quant aux mesures à mettre en œuvre³⁹. Il a également noté que s'agissant du renforcement des capacités nationales en matière de statistique (entre autres), la CESAO était très bien placée pour fournir à ses États membres le type d'assistance dont ils avaient besoin pour passer d'une situation de conflit et de troubles à une situation caractérisée par la stabilité politique, économique et sociale⁴⁰.

34. À l'occasion de l'évaluation des travaux de la Division de statistique qu'il a menés en 2011, le BSCI avait observé que plusieurs parties prenantes avaient suggéré que les efforts menés par la Division pour renforcer les capacités nationales s'étaient traduits par une amélioration de la qualité des données communiquées par certains pays et, par conséquent, d'une manière générale de l'exactitude des indicateurs⁴¹. Plus récemment, le Bureau a mené une enquête auprès des membres de la Commission de statistique afin d'évaluer l'appui technique apporté⁴². Sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la note la plus élevée, la Division a obtenu une note moyenne de 4.

35. De plus, les évaluations à l'échelle mondiale dans certains domaines ont également été positives. À l'occasion de l'évaluation de l'action menée en matière de recensement en 2016, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a constaté que, globalement, le soutien apporté lors du cycle de recensement de 2010 avait été positif et avait sans aucun doute contribué à renforcer les capacités nationales de production de données ainsi que la disponibilité des données⁴³. Cela s'expliquait notamment par le fait que, fréquemment, l'appui

³⁸ Voir E/AC.51/2015/6.

³⁹ Voir par. 27.

⁴⁰ Voir par. 54.

⁴¹ Voir par. 24.

⁴² Bureau des services de contrôle interne, « Audit of the management of the statistics subprogramme and related technical cooperation projects in the Department of Economic and Social Affairs » (rapport 2016/032).

⁴³ FNUAP, Bureau de l'évaluation, « Evaluation of UNFPA support to population and housing census data to inform decision-making and policy formulation (2005-2014) ».

fourni consistait en un mécanisme d'assurance de qualité, notamment de la qualité de la gouvernance. Dans le cas de l'UNICEF, bien que le développement des capacités nationales ne soit pas l'objectif principal des enquêtes par grappes à indicateurs multiples, une enquête portant sur l'évaluation réalisée en 2009⁴⁴ a montré que ces enquêtes par grappes avaient contribué au développement des capacités de collecte et d'utilisation des données⁴⁵.

Constatation 2 : Le système des Nations Unies n'a pas toujours fait suffisamment pour promouvoir la demande nationale de statistiques et pour renforcer les capacités nécessaires à une utilisation accrue des statistiques pour la prise de décisions⁴⁶, la responsabilité à l'égard des citoyens et l'amélioration des décisions commerciales prises par le secteur privés.

36. Comme indiqué au chapitre précédent, l'emploi de statistiques pour la prise de décisions, la responsabilité des gouvernements à l'égard de la population et l'amélioration des décisions prises par une entreprise du secteur privé est un élément important du développement durable. Produire des statistiques sans les utiliser efficacement constitue non seulement une utilisation inefficace des ressources mais également une occasion manquée d'élaborer des politiques davantage fondées sur des faits.

37. Les activités concernant l'utilisation de statistiques pour la prise de décisions au niveau national et la responsabilité des gouvernements vis-à-vis de la population (c'est-à-dire la demande nationale) étaient fréquemment prises en compte au stade de la conception des interventions du système des Nations Unies en faveur du renforcement des capacités nationales en matière statistique, en particulier dans les programmes généraux de renforcement des capacités statistiques (par exemple, République de Moldova, Swaziland et Zimbabwe), fréquemment exécutés en commun par plusieurs entités des Nations Unies. Toutefois, ces programmes n'ont pas toujours été mis en œuvre (Swaziland), ou parfois la promotion de l'utilisation plus large des statistiques a rencontré des problèmes alors que par ailleurs, d'une manière générale, le programme mis en œuvre donnait satisfaction (République de Moldova). Il existe toutefois des exemples où la contribution du système des Nations Unies a donné de bons résultats lorsqu'il existe un lien direct entre les capacités en matière statistique et l'utilisation des statistiques, par exemple pour l'élaboration d'une politique dans un domaine donné (par exemple, utilisation d'un recensement agricole pour concevoir une nouvelle politique agricole).

38. L'utilisation de statistiques est difficile à évaluer et il est particulièrement difficile d'établir un lien de cause à effet entre un effort de renforcement des capacités et une modification des politiques suivies. De plus, les études de l'utilisation des statistiques ne font parfois pas de distinction entre les diverses utilisations et, dans certains cas, considèrent que le suivi constitue l'objectif ultime. Certains efforts ont été faits en faveur d'une meilleure compréhension des statistiques afin d'en encourager l'utilisation, par exemple les travaux de la CEE sur les métadonnées pour suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. D'autres efforts déployés par le système des

⁴⁴ UNICEF, « Evaluation of UNICEF multiple indicator cluster surveys, round 3 (MICS3) » (2009).

⁴⁵ Ibid., tableau IV.4, p. 63. Plus précisément, 88 % des représentants des organismes publics qui n'ont pas participé et 97 % des représentants des agents d'exécution.

⁴⁶ L'expression « prise de décisions » telle qu'elle est utilisée ici fait référence à l'ensemble du cycle de prise de décisions, depuis l'identification jusqu'à la révision en passant par la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

Nations Unies pour encourager l'utilisation de statistiques par les pays ont cherché à promouvoir l'homogénéisation et la comparabilité des statistiques aux niveaux sous-régional, régional et mondial ainsi que le partage de microdonnées sous des formats standards.

39. Dans plusieurs pays étudiés dans le cadre de la présente évaluation, certaines personnes interrogées ont appelé l'attention sur le fait qu'il n'existait pas de culture de l'utilisation statistique au sein du gouvernement, même si la situation varie considérablement d'un pays à l'autre voire au sein d'un même gouvernement. C'est justement lorsque cette culture est absente qu'il faut apporter un appui en faveur du renforcement des capacités du pays mais également de celles de l'équipe de pays des Nations Unies à évaluer les relations et les incitations qui déterminent l'utilisation des statistiques et à adapter l'appui fourni en conséquence. Il semble également que dans certains pays, l'établissement des rapports consacrés aux objectifs du Millénaire pour le développement a encouragé le débat sur les statistiques, ce qui s'est traduit par une plus large utilisation de ces derniers.

40. Les évaluations thématiques et à l'échelle mondiale permettent d'avoir une image plus précise de la question. L'enquête par grappes à indicateurs multiples menée en 2014 par l'UNICEF⁴⁷ a révélé quelques améliorations dans ce domaine, notamment que l'utilisation des données fournies par ces enquêtes est plus large et plus robuste que précédemment. Ces données sont de plus en plus utilisées dans des analyses multipays qui examinent au moyen de cadres conceptuels communs des questions telles que la pauvreté chez l'enfant et les enfants non scolarisés. Elles sont utilisées pour mener des analyses dans divers domaines, principalement la santé, l'égalité entre les sexes, la nutrition et l'éducation.

41. L'évaluation de l'impact des efforts à l'appui des recensements réalisée par le FNUAP en 2016⁴⁸ a été moins encourageante. Le FNUAP a constaté que le cycle de recensement de 2010 avait principalement cherché à accroître la production de données, et avait de ce fait accordé une attention proportionnellement beaucoup moins grande à la diffusion et à l'analyse des données recueillies et à leur utilisation pour l'élaboration des politiques. Par conséquent, s'il est vrai que les recensements de population constituent des outils inestimables pour suivre les progrès accomplis en matière de développement au moyen d'indicateurs tels que ceux utilisés pour les objectifs du Millénaire pour le développement – les données de recensement servent de base de référence non seulement pour la plupart des indicateurs tels que la taille de certains groupes de population, mais également pour des indicateurs dans des domaines tels que l'égalité entre les sexes, l'éducation, la santé et les ressources naturelles –, le FNUAP n'a pas encore exploité totalement le potentiel offert par la combinaison des données de recensement avec les données provenant d'enquêtes sur des thèmes précis ou de nouvelles sources.

42. Lors de l'évaluation qu'il a menée en 2011 de la composante statistique de son programme international pour l'élimination du travail des enfants⁴⁹, le Bureau international du Travail (BIT) a noté que si la qualité des produits de recherche était jugée très bonne, il semblait, d'après certaines indications que les recherches n'étaient que très peu reprises par le monde universitaire. Le rapport de 2016 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur l'évaluation de 2015 des résultats obtenus par l'Organisation⁵⁰ montre que la contribution à l'utilisation des statistiques a été limitée. En ce

⁴⁷ UNICEF, « Evaluation of the multiple indicator cluster surveys (MICS): round 4 » (août 2014).

⁴⁸ FNUAP, Bureau de l'évaluation, « Evaluation of UNFPA support to population and housing census data to inform decision-making and policy formulation (2005-2014) ».

⁴⁹ BIT, Unité d'évaluation, « Cluster evaluation of ILO-IPEC research and statistics (SIMPOC) projects 2007-2010 » (2011).

⁵⁰ FAO, « Corporate outcome assessment 2015: main results » (version provisoire, 2016).

qui concerne l'utilisation de statistiques pour la prise de décisions basée sur des faits en matière de planification et de gestion des secteurs agricoles et des ressources naturelles entre 2014 et 2016, le rapport estime que dans environ 20 % des pays, la FAO n'a apporté aucune contribution visible. Dans environ 63 % des pays, sa contribution n'a été que modeste et elle n'a été véritablement sensible que dans 17 % des pays considérés.

Constatation 3 : Les Principes fondamentaux de la statistique officielle et les normes statistiques sont très appréciés des États Membres, qui participent activement aux activités de normalisation. L'appui fourni en vue du partage des connaissances concernant l'utilisation de ces normes est également apprécié.

43. Il ressort des études de pays, ainsi que des entretiens menés avec les parties prenantes intéressées que la définition de normes statistiques et le partage des connaissances en vue de l'utilisation de ces normes sont les activités du système des Nations Unies qui sont les plus appréciées. Certains États Membres ont déclaré qu'ils se félicitaient de ces normes et les utilisaient parce qu'ils avaient été en mesure de participer à leur élaboration.

44. Le rôle joué par le système des Nations Unies dans la définition de normes est de plus en plus important dans la mesure où les bureaux nationaux de statistique participent à la révolution des données et ont de plus en plus de possibilités d'utiliser des sources de données du secteur privé. Ceux qui travaillent au sein d'un système national de statistiques ont besoin d'un appui pour savoir comment tirer parti de ces nouvelles possibilités, et les normes de même que les principes de la statistique sont un moyen de les aider à cet égard. Dans la pratique, cela signifie poursuivre l'action concernant l'utilisation des mégadonnées. De plus, étant donné que le Programme 2030 est un programme mondial – contrairement aux objectifs du Millénaire pour le développement –, les normes élaborées doivent également avoir une portée universelle et en sont d'autant plus importantes.

45. Les Principes fondamentaux de la statistique officielle – définis à l'origine par la CEE – constituent un puissant outil pour les équipes de pays des Nations Unies dans leur rapport avec les autorités nationales et pour leur plaidoyer en faveur d'un renforcement des systèmes nationaux de statistique. Ils constituent en outre un cadre général qui peut être utilisé comme base à l'appui des activités de renforcement des capacités nationales. L'un de ces principes (le premier) insiste sur l'importance de la transparence, et indique que les statistiques officielles doivent être « rendues disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès à des citoyens à l'information publique ».

Constatation 4 : Dans le cadre des activités qu'il mène à l'appui du renforcement des capacités nationales dans le domaine des statistiques, le système des Nations Unies ne met pas toujours à profit efficacement les avantages génériques comparatifs dont il jouit fréquemment au niveau des pays.

46. Les avantages comparatifs dont il jouit, tels que la présence sur le terrain combinée à un engagement de longue durée et, généralement, à des liens étroits avec des gouvernements et la société civile, font que le système des Nations Unies est bien placé pour promouvoir le renforcement du système statistique, appuyer la mise en place d'un environnement favorable et encourage l'utilisation des statistiques chez les décideurs et les citoyens. En outre, il est présent dans la majorité des secteurs et contribue fréquemment à l'établissement de liens entre

bureaux nationaux de statistique et partenaires des ministères, départements et organismes publics. Du fait de sa capacité à rassembler, il joue fréquemment un rôle important pour ce qui est de rassembler l'ensemble de ceux qui participent, au niveau national, au système de statistique, c'est-à-dire non seulement les divers producteurs mais également les utilisateurs et les fournisseurs de statistiques du secteur privé. Cette capacité à rassembler l'ensemble des parties prenantes lui permet également de jouer un rôle similaire avec les partenaires internationaux.

47. Étant présent dans les pays, le système des Nations Unies peut développer en permanence ses liens avec les diverses parties prenantes au lieu de simplement jouer un rôle ponctuel, par exemple à l'occasion de l'élaboration d'une stratégie nationale en faveur des statistiques. Toutefois, en règle générale, il ne tire pas parti de ses avantages comparatifs et les équipes de pays ne disposent pas des moyens dont elles ont besoin pour maîtriser la complexité des systèmes statistiques régionaux et mondiaux et intervenir de manière globale, en tant que système, de manière efficace et efficiente. Il n'existe pas de rapports formels entre les équipes de pays et les divisions de statistiques des commissions régionales ni, généralement, avec la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU.

Constatation 5 : Le système des Nations Unies n'a pas toujours été en mesure d'aborder la question du renforcement des capacités nationales dans le domaine des statistiques de manière globale, c'est-à-dire de considérer le système statistique national comme un tout. De plus, il n'a pas toujours adopté une approche stratégique ni utilisé ses ressources financières limitées comme catalyseur pour promouvoir une telle approche globale lorsque cela était nécessaire.

48. Il est indispensable, pour que le système statistique national produise en temps voulu des statistiques de haute qualité et les rende accessibles de telle manière que ces statistiques soient utiles, de considérer le système comme un tout et, plus précisément, de faire en sorte qu'il puisse s'appuyer sur une infrastructure de base. Les infrastructures statistiques et physiques, telles que les registres commerciaux, les cadres d'échantillonnage, les systèmes d'état civil et les systèmes de classification, de même que le matériel nécessaire à la saisie, au traitement et à l'analyse des données sont indispensables. Parmi les problèmes auxquels les systèmes nationaux de statistiques seront confrontés, l'un des plus importants est le grave manque de moyens qui ne permet pas d'assurer comme il le faudrait l'entretien de l'infrastructure, et encore moins de développer les activités.

49. Si le système des Nations Unies a élaboré des directives satisfaisantes au sujet de questions telles que les procédures à mettre en œuvre (les travaux de la CEE dans ce domaine sont importants), il n'a en règle générale pas les moyens de financer les importants investissements souvent nécessaires pour renforcer l'infrastructure statistique. Pourtant, ses compétences techniques et sa présence sur le terrain ainsi que ses autres points forts au niveau des pays en font souvent un partenaire intéressant pour le renforcement des capacités nationales. Il devrait être en mesure d'apporter une réponse adaptée à la situation de chaque pays, ce qui pourrait se traduire par des partenariats plus étroits avec des organismes qui ne disposent pas d'une telle présence et/ou qui n'ont pas établi les mêmes liens.

50. De plus, le système des Nations Unies a souvent réussi à tirer parti de ses ressources mondiales pour constituer d'importants partenariats auxquels il apporte ses capacités techniques. On peut citer comme exemples les recensements de population, les enquêtes

agricoles et les systèmes d'état civil. S'il ne peut financer des éléments coûteux de l'infrastructure statistique, tels que la mise en place de systèmes d'état civil – pour lesquels les investissements nécessaires sont souvent financés par la Banque mondiale –, il peut en revanche jouer un rôle très important dans le domaine de l'assistance technique, en partenariat avec des partenaires de développement⁵¹. Au niveau des pays, s'il a pu mobiliser des ressources pour certaines initiatives verticales, telles que les recensements (Éthiopie, Jordanie), il n'a souvent pas été en mesure de tirer parti des ressources disponibles ou des partenariats existants pour contribuer au renforcement des aspects horizontaux des systèmes nationaux de statistique. Certes, cela n'est pas toujours le cas, étant donné que certains pays disposent de ressources suffisantes ou bénéficient de l'appui de donateurs importants, mais s'agissant des pays examinés dans la présente évaluation, il est clair que des ressources supplémentaires sont généralement nécessaires pour assurer l'efficacité du système statistique et que le système des Nations Unies n'a pas toujours joué le rôle qu'il fallait s'agissant de travailler avec les autorités nationales pour mobiliser des ressources.

B. Question 2 : Quelle est la qualité de la contribution du système des Nations Unies au renforcement des capacités nationales dans le domaine des statistiques?

Constatations 6 : La contribution du système des Nations Unies est généralement utile pour les travaux des bureaux nationaux de statistique et des ministères, départements et organismes publics, mais ne concerne pas toujours les besoins des décideurs qui ont le rang de priorité le plus élevé.

51. Les examens complets successifs du système des Nations Unies ont confirmé le rôle clef de l'appropriation par les pays des activités menées par le système. Dans son rapport de 2016 sur l'examen quadriennal complet⁵², le Secrétaire général indique ainsi clairement qu'il « est essentiel de veiller à ce que les solutions soient adaptées aux différents pays, bénéficient d'un encadrement national robuste enraciné dans l'appropriation par le pays et soient fondées sur ses capacités, besoins et priorités »⁵³.

52. Les études de pays montrent que les bureaux nationaux de statistique et les producteurs de statistiques dans les ministères et organismes publics considèrent généralement que l'action menée par le système des Nations Unies est utile, sont conscientes des domaines dans lesquels les entités du système interviennent ainsi que du manque de ressources et de moyens. Les utilisateurs affirment que leurs besoins de données ne sont pas pleinement satisfaits mais admettent que le système des Nations Unies ne peut répondre à tous leurs besoins. Les ressources du système sont destinées aux secteurs sociaux et, dans certains pays, aux secteurs productifs, même si dans ce dernier cas les besoins sont plus fréquemment satisfaits par d'autres partenaires de développement.

53. Le système des Nations Unies aide les États membres à s'acquitter de leurs obligations en matière de communication de rapports à des instances mondiales ou régionales, et met par

⁵¹ Par exemple, la FAO et la Stratégie mondiale destinées à améliorer les statistiques agricoles et rurales.

⁵² Voir A/71/63-E/2016/8.

⁵³ Ibid., par. 277.

conséquent l'accent sur ce domaine d'activité. L'assistance ainsi apportée est certes importante compte tenu des ressources limitées des systèmes nationaux de statistique, mais ne répond peut-être pas aux principales priorités des pays concernés. Ce faisant, le système des Nations Unies utilise les ressources humaines limitées du système national de statistique qu'il cherche à renforcer, ce qui peut parfois avoir pour effet de limiter la production de statistiques nécessaires pour répondre à d'autres priorités du pays. Les conséquences en seront variables selon que le bureau national de statistique considère ou non qu'il a principalement pour rôle de fournir des données statistiques aux utilisateurs nationaux ce qui suppose qu'il existe une demande réaliste et clairement exprimée. Dans certains cas, le système des Nations Unies a créé une demande en abordant des questions qui ne figurent pas dans les stratégies statistiques nationales mais qui n'en sont pas moins importantes, par exemple les enquêtes sur la violence à l'égard des femmes.

54. Si le suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a donné l'occasion de contribuer au renforcement des capacités statistiques dans les États membres, les interventions à cet égard se sont faites au coup par coup (par exemple, à l'occasion de la réalisation d'enquête par sondage), au lieu de mettre l'accent sur les besoins à long terme, c'est-à-dire de l'infrastructure (en particulier l'informatique pour assurer les contrôles de qualité et la bonne diffusion des statistiques). Pour certaines entités du système des Nations Unies, le problème tient au fait que les ressources disponibles sont destinées à des initiatives mondiales ou régionales et ne sont pas fongibles. En d'autres termes, il n'est pas facile d'orienter les ressources vers les véritables priorités des pays. Un effort est généralement fait à l'occasion d'activités régionales de formation pour répondre aux demandes du plus grand nombre possible de pays, mais inévitablement ces demandes ne correspondent pas toujours aux priorités de chacun. La question qui se pose ici est celle de la nature du financement du système des Nations Unies pour le développement et de la forte dépendance à l'égard des ressources extrabudgétaires/préaffectées qui ne sont ni prévisibles ni durables, ce qui a tendance à se traduire par des activités ponctuelles.

55. À l'occasion de l'évaluation de ses activités en matière de recensement⁵⁴, le FNUAP a noté qu'il avait eu clairement un rôle positif concernant le renforcement des compétences des responsables et l'appropriation par le pays des activités de recensement en encourageant la participation de toutes les parties prenantes nationales concernées (et en particulier de l'administration centrale). Les consultations avec les divers groupes de parties prenantes avaient été inégales, notamment en raison de l'absence d'indications concernant les normes minimales applicables aux mécanismes de gouvernance des recensements. L'évaluation a par ailleurs révélé que le fait d'accorder une place trop importante à ce type d'approche ou de faire une place excessive à la demande présentait des risques : premièrement, cela pouvait nuire au rôle consultatif joué par le FNUAP, par exemple lorsque des idées novatrices étaient avancées, et, deuxièmement, cela pouvait conduire à apporter des réponses ponctuelles plutôt qu'à mettre l'accent sur des plans et stratégies à moyen et à long terme tel que le renforcement des capacités.

56. À l'occasion de l'évaluation qu'il a mené en 2014 des enquêtes par grappes à indicateurs multiples⁵⁵, l'UNICEF a constaté que le programme d'enquête, tel qu'il se présentait à mi-parcours du quatrième cycle, témoignait d'une très grande capacité

⁵⁴ FNUAP, Bureau de l'évaluation, « Evaluation of UNFPA support to population and housing census data to inform decision-making and policy formulation (2005-2014) ».

⁵⁵ UNICEF, « Évaluation des enquêtes par grappes à indicateurs multiples : quatrième cycle » (août 2014).

d'adaptation dans les limites des buts et objectifs fixés, à savoir produire des données de qualité et comparables sur le plan international. Néanmoins, l'évaluation a également montré que plusieurs pays à revenu intermédiaire supérieur disposant d'un système statistique relativement solide avaient fait part de difficultés liées au manque de flexibilité de la plateforme utilisée pour ces enquêtes, en particulier à la nécessité de respecter un processus et des produits standards. Par exemple, s'agissant de la structure des rapports à présenter, ils ont déclaré ne pas être intéressés par des rapports rigides et qu'il leur avait été dit que leurs intérêts devaient attendre et feraient l'objet d'un rapport ultérieur⁵⁶. En outre, le rapport d'évaluation a montré que plusieurs des personnes interrogées avaient établi un lien entre le sentiment « d'appropriation » des données et l'utilisation faite ultérieurement de ces données.

Constatation 7 : Le système des Nations Unies constate fréquemment qu'il est difficile d'assurer la durabilité des résultats qu'a permis d'obtenir l'appui apporté en faveur du renforcement des capacités nationales dans le domaine des statistiques. Les problèmes et les risques sont souvent mal évalués, en particulier lorsque des outils statistiques utilisés à l'échelle mondiale (par exemple des enquêtes) sont appliqués à des contextes nationaux.

57. La durabilité, c'est-à-dire dans le cas présent la pérennité des résultats que le système des Nations Unies a contribué à obtenir en matière de renforcement des capacités plutôt que la pérennité des interventions elles-mêmes, bien que les deux soient clairement fréquemment liés, est une condition extrêmement importante de la réalisation des objectifs à long terme. S'agissant du renforcement des capacités, elle est liée à plusieurs facteurs, que ce soit la rotation des effectifs, le caractère prévisible du financement ou encore le recours aux moyens et aux systèmes nationaux. Tous les efforts de renforcement des capacités sont concernés, et pas seulement le renforcement des capacités en matière statistique.

58. La durabilité des résultats auxquels contribue le système des Nations Unies est trop difficile à déterminer. Il ressort des études que certains des problèmes auxquels est confronté le système des Nations Unies dans ce domaine – par exemple la rotation du personnel, l'absence de moyens de formation institutionnels et l'incertitude quant aux ressources financières – sont communs à la plupart des efforts de renforcement des capacités. Globalement, les évaluations des études de pays montrent que la durabilité est une préoccupation, mais que la situation à cet égard varie sensiblement d'un pays à l'autre. Le FNUAP était parvenu aux mêmes constatations à l'issue de l'évaluation de son action en matière de recensement.

59. Il arrive fréquemment que le fait de ne pas être en mesure d'assurer la durabilité d'un projet ne soit pas manifeste en raison de l'existence d'un autre projet portant sur les mêmes questions. Pour assurer la pérennité des résultats, il importe, entre autres, de mener une analyse des risques et notamment d'évaluer la réalité des budgets nationaux et de bien comprendre les cycles budgétaires nationaux. Parfois, la durabilité ne dépend pas de l'action menée par l'entité concernée du système des Nations Unies, par exemple lorsqu'un changement de gouvernement se traduit par une modification des priorités. En outre, adopter des approches à court terme alors qu'il faudrait adopter une perspective à long terme se traduit souvent par des pressions des donateurs qui souhaitent constater des résultats rapidement et

⁵⁶ Les enseignements tirés de l'évaluation ont permis d'adapter les enquêtes par grappes à indicateurs multiples pour les enquêtes restant à réaliser au cours du quatrième cycle et pour le cinquième cycle.

recevoir des rapports fréquents. De plus, si, compte tenu des ressources publiques limitées disponibles pour le secteur des statistiques, le financement du système statistique est imprévisible, le fait que nombre de ces systèmes dépendent dans une large mesure de l'appui de donateurs ne fait que renforcer ce manque de prévisibilité et peut avoir une incidence négative sur la pérennité des résultats. Lorsque le pays assure une maîtrise et un contrôle véritables (comme c'est par exemple le cas en Éthiopie et en Malaisie), les autorités peuvent coordonner les contributions des différents partenaires de développement de façon à ce qu'elles soient complémentaires des efforts nationaux.

60. La plupart, pour ne pas dire la totalité, des observations ci-dessus, s'appliquent à tous les efforts de renforcement des capacités, quel que soit le domaine considéré. Nombre de ces problèmes se posent aussi bien aux autorités nationales qui cherchent à développer leurs capacités qu'à la communauté internationale qui cherche à appuyer ces efforts. Certains problèmes sont cependant spécifiques du renforcement des capacités statistiques, notamment l'absence de soutien en faveur de la mise en place d'une infrastructure de base. C'est également le cas de l'accent mis sur l'appui à court terme à l'occasion d'enquêtes alors que des investissements à long terme dans les systèmes administratifs et d'autres sources de données auront des résultats plus durables. Ce n'est que depuis peu que l'on constate un appui plus important en faveur des systèmes d'état civil et une promotion accrue de ces systèmes. De plus, du fait de l'évolution rapide de l'environnement statistique, aussi bien le personnel du système statistique national que le personnel des organisations internationales et les consultants qui leur fournissent un appui doivent suivre des formations en permanence. Enfin, l'appui fourni doit toujours tenir compte de la capacité d'absorption des diverses composantes du système national de statistique.

Constatation 8 : Les mécanismes mondiaux de coordination ne sont pas liés aux mécanismes de coordination mis en place par les entités du système des Nations Unies au niveau des pays et ne s'appuient donc pas sur les réalités du pays.

61. Les activités statistiques menées au niveau international reposent notamment sur une étroite coordination des programmes, indispensable pour renforcer la qualité et la cohérence des statistiques ainsi que la gouvernance et éviter tout doublon. Elle est directement liée à l'efficacité de l'utilisation de ressources humaines et financières limitées. Dans ce contexte, on entend par cohérence l'adoption des mêmes définitions, approches et concepts et par coordination la communication pour réduire la fragmentation, éviter les chevauchements et tirer parti des synergies potentielles.

62. La coordination et la cohérence sont rendues plus difficiles par la complexité de l'architecture statistique mondiale et la myriade de participants aux niveaux national, régional et mondial. Étant donné qu'il existe environ une trentaine d'entités des Nations Unies qui participent aux activités de renforcement des capacités nationales dans le domaine des statistiques, la coordination des activités pose clairement problème, notamment lorsque les entités n'ont pas les mêmes structures de gouvernance et ne sont pas implantées au même endroit. Les estimations différentes obtenues au niveau des pays de même que la prolifération de bases de données mondiales et régionales montrent bien la nature du problème. En 2011, à l'occasion de l'évaluation de la Division de statistiques du Secrétariat de l'ONU, le Bureau des services de contrôles internes a noté que la Division illustre le type d'activité que l'ONU réalisait de manière satisfaisante, mais que l'Organisation n'était toujours pas « unie dans

l'action » dans le domaine des statistiques. Des progrès ont certes été réalisés depuis, mais cette conclusion reste toujours d'actualité.

63. La cohérence au niveau mondial bénéficie des travaux du Comité pour la coordination des activités statistiques⁵⁷ ainsi que des réunions des responsables de la statistique des diverses entités du système des Nations Unies. Il n'existe toutefois pas de mécanisme de coordination au niveau des pays en dehors des mécanismes génériques mis en œuvre dans le cadre du système de coordonnateurs résidents et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. De plus, les liens entre le Comité pour la coordination des activités statistiques et les mécanismes de coordination au niveau des pays sont peu développés (en dehors de la possibilité pour le Comité de faire rapport au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS)). Les accords conclus au niveau central ne se concrétisent pas toujours au niveau des pays, et la complexité de l'architecture internationale fait qu'il est difficile, pour ceux qui participent aux activités de programmation opérationnelles au niveau des pays, d'assurer une coordination véritable.

Constatation 9 : La coordination pose souvent problème au niveau des pays et l'action menée par le système des Nations Unies pour le renforcement des capacités nationales en matière de statistique est souvent fragmentaire.

64. Les résultats de l'examen complet quadriennal mené en 2015 auprès des gouvernements des pays de programme⁵⁸ montrent clairement que le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ne permet pas à lui seul d'assurer une bonne coordination opérationnelle. C'est pourquoi les gouvernements concernés ont vivement souhaité que soient prises des mesures de suivi dans le cadre par exemple de plans de travail sectoriels communs. La grande diversité d'activités statistiques menées par le système des Nations Unies dans les divers domaines d'un plan-cadre d'aide au développement donne l'impression que l'aide apportée en faveur du renforcement des capacités statistiques nationales ne s'inscrit pas dans un tout. Cela peut cependant ne pas être le cas s'il existe une stratégie nationale bien développée qui permet de regrouper toutes les composantes de l'appui fourni dans un cadre cohérent. De telles stratégies, qui peuvent faciliter une meilleure coordination avec le système des Nations Unies, n'existent pas dans tous les pays⁵⁹ et des efforts doivent alors être faits pour assurer une plus grande cohérence de l'action menée.

65. Un certain nombre d'équipes de pays des Nations Unies ont essayé de regrouper les diverses activités en rapport avec les statistiques dans un programme commun (par exemple, en République de Moldova, au Swaziland et au Zimbabwe). Si cela peut contribuer à la coordination, certaines activités, en particulier celles engagées aux niveaux régional et mondial, pourraient ne pas être prises en compte par un programme de ce type. La coordination entre la Division de statistique du Secrétariat et les divisions de statistique des commissions régionales, d'une part, et les activités d'autres entités des Nations Unies au niveau des pays, d'autre part, varie selon les régions et les pays mais est fréquemment peu

⁵⁷ Bien que les fonds mondiaux, les organisations philanthropiques et le secteur privé, qui tous jouent un rôle des plus importants, sont exclus.

⁵⁸ Voir http://www.un.org/en/ecosoc/qcpr/pdf/qcpr_2016-rsurvey-report.pdf (en anglais seulement).

⁵⁹ D'après le rapport de janvier 2016 sur les stratégies nationales pour le développement des statistiques établi par PARIS21, très légèrement moins de la moitié des pays les moins avancés et des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire tranche inférieure mettent actuellement en œuvre une telle stratégie.

développée. Il arrive que le coordonnateur résident des Nations Unies ne soit pas informé de la participation du pays concerné à des manifestations régionales, voire à des activités menées dans le pays par la Division de statistique du Secrétariat.

66. En raison de la nature même du financement par le système des Nations Unies, toutes les activités d'un plan-cadre pour l'aide au développement ne sont pas financées. Le problème se pose tout particulièrement dans les pays à revenu intermédiaire, où les ressources allouées aux fonds et programmes qui peuvent servir de catalyseur pour la mobilisation de ressources additionnelles sont peu importantes et où le nombre de donateurs susceptibles de fournir ces ressources additionnelles est moins grand. Cette situation peut déboucher sur des problèmes de coordination lorsque le soutien attendu dans un ou plusieurs domaines prend du temps à se concrétiser ou ne se concrétise pas du tout. Par exemple, le programme commun global élaboré par les Nations Unies au Swaziland n'a pas été mis en œuvre en raison d'un manque de ressources.

67. Il existe un certain nombre de groupes thématiques créés pour suivre et évaluer le déroulement d'un plan-cadre d'aide au développement dont l'activité pourrait s'étendre aux statistiques mais qui, de par leur nature même, s'intéressent davantage à la demande intérieure de données. La coordination des diverses contributions nécessaires à la réalisation d'enquêtes est souvent satisfaisante, mais les études de pays montrent cependant que des efforts plus importants sont souvent nécessaires. En République de Moldova, par exemple, le programme commun des Nations Unies (dont le chef de file est le PNUD) a permis d'améliorer la coordination alors même que toutes les entités du système des Nations Unies participant au renforcement des capacités nationales ne faisaient pas partie du programme⁶⁰. Dans ce cas précis, le rôle du directeur de programme, qui a fourni un appui important au bureau national de statistique, allant au-delà du programme commun et même au-delà du système des Nations Unies, a été un facteur déterminant. Il est clair que ce sont les autorités nationales qui sont au premier chef responsables de la coordination et que le système des Nations Unies doit trouver un juste équilibre entre son propre mécanisme de coordination et la fourniture d'un appui en faveur des activités de coordination menées par ses homologues nationaux sur le long terme.

68. La prolifération des plateformes de diffusion des données rend la coordination plus difficile, et le système des Nations Unies contribue à cette difficulté. Le directeur d'un bureau national de statistique a fait observer qu'aux plateformes de la FAO, de l'UNICEF et du FNUAP venaient s'ajouter de nouvelles plateformes créées par une banque régionale de développement et par le Fonds monétaire international. Une harmonisation était donc nécessaire, sans compter que cette multiplicité constituait une charge pour le bureau national de statistique. De plus, les différentes entités des Nations Unies n'appliquent pas toutes les mêmes concepts, par exemple en ce qui concerne l'énumération. Le fait que les estimations n'aboutissent pas toutes aux mêmes résultats peut également poser problème pour un gouvernement et le décourager d'utiliser des statistiques. L'amélioration de la coordination est également nécessaire au stade de la formation : un membre du personnel d'une entité des Nations Unies a observé que 50 % des activités de formation menées portaient sur les méthodes statistiques de base. La formation à ce niveau pourrait être coordonnée avec d'autres efforts de développement des capacités du système des Nations Unies comme d'autres organismes de façon à éviter d'organiser des formations consacrées aux mêmes questions.

⁶⁰ Gouvernement de la République de Moldova, BIT, UNICEF, PNUD, ONU-Femmes et FNUAP : « Strengthening the national statistical system of the Republic of Moldova ».

IV. Conclusions et recommandations

69. Les conclusions et recommandations ci-après découlent des constatations décrites au chapitre III. Le passage de constatations à des conclusions implique nécessairement un certain degré d'interprétation, mais on a cherché dans le cadre de la présente évaluation à limiter au maximum les éléments subjectifs inhérents à toute interprétation en restant aussi près que possible des constatations. Si ces dernières portent d'une manière générale sur l'action menée par le passé, les conclusions concernent également l'avenir, à savoir quelles pourraient être les conséquences aux niveaux mondial, régional et national de ces constatations dans le nouvel environnement du système statistique mondial.

70. Les quatre conclusions ci-après illustrent les principales constatations issues de l'évaluation dont les États Membres pourront tenir compte lorsqu'ils examineront les possibilités de modifier l'appui apporté par le système des Nations Unies pour le développement dans le domaine du renforcement des capacités statistiques nationales. Les conclusions 1 et 2 portent sur le troisième objectif de l'évaluation⁶¹ et les conclusions 3 et 4 sur le deuxième⁶².

71. Les recommandations découlent logiquement des conclusions. En formulant les recommandations, on s'est attaché à privilégier les questions de politique générale qui étaient pertinentes à un niveau stratégique élevé plutôt que les détails de la conception et de la mise en œuvre des projets et programmes. En particulier, les recommandations visent à renforcer l'appui opérationnel du système des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elles portent sur le quatrième objectif de l'évaluation⁶³.

⁶¹ Évaluer, dans la mesure du possible, la contribution de l'appui apporté par le système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales et la valeur ajoutée de cette contribution.

⁶² Analyser le rôle et le positionnement stratégique du système des Nations Unies à l'appui des capacités statistiques nationales dans le cadre d'une action internationale plus large.

⁶³ Recommander des mesures stratégiques s'agissant du rôle, du positionnement et des modalités d'action du système des Nations Unies afin de lui permettre de contribuer davantage au renforcement des capacités statistiques nationales.

A. Conclusion 1 : performance générale

Les entités du système des Nations Unies à l'échelle mondiale, régionale et nationale ont apporté une contribution importante au renforcement des capacités nationales de production de statistiques. Les travaux que le système des Nations Unies a accomplis pour établir des normes statistiques ont été considérés comme un succès dans un domaine important. Toutefois, des problèmes subsistent en ce qui concerne la qualité de la contribution à la production de statistiques, s'agissant en particulier de la coordination des activités, de la pérennité des résultats et de la pertinence des activités pour les priorités de toutes les parties prenantes nationales. Néanmoins, le système des Nations Unies doit tirer parti des succès obtenus, relever les défis et maintenir son rôle pilote dans ce domaine à l'échelle mondiale afin de pouvoir appuyer efficacement la mise en œuvre du Programme 2030.

Sur la base des constatations 1, 6, 7, 8 et 9.

72. La première conclusion fait la synthèse des principales constatations concernant l'appui fourni de manière générale par les entités du système des Nations Unies au renforcement des capacités de production de statistiques. Elle est largement positive et reflète le rôle particulier que les Nations Unies jouent dans ce domaine. L'appui fourni sur le plan financier n'est pas particulièrement remarquable, mais en revanche le système des Nations Unies joue un rôle de premier plan dans l'architecture statistique mondiale et le renforcement des capacités nationales et ce rôle ne pourrait être décrit d'un point de vue simplement financier.

73. Les problèmes rencontrés pour accroître la qualité de la contribution du système des Nations Unies ne sont pas spécifiques aux activités menées dans le domaine du renforcement des capacités de production de statistiques, et la promotion de la durabilité des interventions en matière de renforcement des capacités rencontre des obstacles quel que soit le domaine considéré. Le renforcement de la cohérence et de la coordination pose toujours problème, mais c'est plus particulièrement vrai s'agissant des statistiques en raison du grand nombre d'entités qui sont en contact avec différents éléments des systèmes statistiques nationaux aux niveaux mondial, régional et national. De plus, les questions de pertinence et de conformité aux priorités nationales sont plus complexes car l'appui fourni non seulement répond à la demande des autorités nationales et de la population mais également doit permettre de suivre l'élaboration de projets et leur mise en œuvre au niveau interne et contribuer à l'établissement de rapports à l'intention d'instances mondiales et régionales. Une stratégie, mise en œuvre sous la direction des autorités nationales et que ces dernières se seraient appropriées, contribuerait à répondre à certaines des préoccupations concernant la qualité de l'appui fourni.

74. Le nouvel environnement statistique mondial, qui est toujours en évolution, présente à la fois des problèmes et des possibilités. Pour le système des Nations Unies, les problèmes concernent le renforcement de l'action menée et l'adaptation au nouvel environnement, notamment à l'apparition de sources de données non traditionnelles. Non seulement davantage de statistiques sont nécessaires pour disposer du grand nombre d'indicateurs qui doivent permettre de suivre la mise en œuvre du Programme 2030, mais de plus ces statistiques doivent être ventilées et à l'échelle sous-nationale de façon à mieux prendre en compte les

inégalités dans toutes leurs dimensions⁶⁴, ainsi que les progrès réalisés pour garantir que personne ne soit laissé au bord de la route. Les possibilités sont liées au renouveau d'intérêt dans ce domaine et à la prise de conscience de plus en plus grande par les parties prenantes du système statistique ainsi que par les donateurs qui financent le développement de ces systèmes du fait que les statistiques ont un rôle important à jouer s'agissant de la réalisation des objectifs nationaux de développement. Par ailleurs, dans certains cas, l'utilisation des nouvelles technologies et le recours à des sources non traditionnelles de données pourraient contribuer à l'efficacité de la production de statistiques et permettre de se montrer plus ambitieux en la matière. Dans ce contexte, le rôle directeur joué par le système des Nations Unies en matière de définition de normes, de principes et d'orientation, est essentiel.

Recommandation 1 : Dans le cadre de l'examen quadriennal complet 2017-2020, l'Assemblée générale devrait faire du renforcement des capacités statistiques nationales une priorité stratégique majeure des entités du système des Nations Unies portant sur la production, la diffusion et l'utilisation de statistiques officielles, et elle devrait demander à tous les États Membres de réorienter les ressources financières nécessaires en faveur de ces trois domaines.

B. Conclusion 2 : l'utilisation des statistiques

Bien que le système des Nations Unies ait aidé les États Membres à renforcer leur capacité de production de statistiques, il faut faire davantage pour concrétiser le message fondamental de la Commission de statistiques de l'ONU, à savoir : de meilleures données pour une vie meilleure. Le système des Nations Unies n'a pas considéré les statistiques comme un enjeu de la gouvernance nationale et n'a pas fait assez pour promouvoir et faciliter l'utilisation de statistiques en vue de la réalisation des objectifs nationaux de développement. L'utilisation efficace de statistiques par les décideurs, la société civile et le secteur privé est indispensable pour que les pays puissent atteindre les objectifs de développement durable et faire mieux que simplement suivre les progrès accomplis dans leur réalisation, d'où la nécessité d'apporter un soutien au renforcement des capacités nationales pour étudier sous tous leurs aspects les multiples données souvent produites par les systèmes nationaux de statistiques et entreprendre une analyse plus approfondie non seulement des tendances, mais également des causes sous-jacentes des obstacles à la réalisation des objectifs nationaux de développement.

Sur la base des constatations 2, 4 et 6.

75. Le système des Nations Unies doit réorienter l'appui fourni, qui était axé sur l'établissement de rapports et l'élaboration et le suivi de programmes pour une utilisation interne et répondre à la demande des décideurs nationaux et des citoyens de façon à ce que

⁶⁴ C'est-à-dire non pas simplement les inégalités de revenus mais les inégalités et les discriminations liées à la race, à l'appartenance ethnique et à la caste, de même que les discriminations sexistes, y compris la violence contre les femmes et les filles et le travail non rémunéré.

l'utilisation de statistiques ait un impact plus direct sur l'amélioration des conditions de vie des populations. Même si une telle réorientation stratégique est véritablement nécessaire, il convient de reconnaître que le système des Nations Unies n'a pas totalement ignoré la question et que dans certains domaines, il s'est efforcé de promouvoir l'utilisation des statistiques, par exemple en appuyant le développement de plateformes destinées à diffuser ces statistiques ou pour des travaux de recherche basés sur des enquêtes, des recensements ou des données administratives. Il importe également de noter que les améliorations en matière de production – c'est-à-dire de qualité, de périodicité, d'actualité et de disponibilité des statistiques – sont une contribution importante du système des Nations Unies à l'utilisation de statistiques. Le système des Nations Unies a par conséquent acquis une vaste expérience en matière d'appui à l'utilisation des statistiques, même s'il doit faire davantage. Ce qui manque, ce sont des forums qui permettent de réunir les statisticiens du système des Nations Unies, les spécialistes de l'élaboration des politiques et les directeurs de programmes afin qu'ils puissent tirer les enseignements de ce qui s'est fait dans ce domaine (c'est-à-dire quelles sont les initiatives qui ont donné de bons résultats, et pourquoi) et les appliquer à l'avenir, notamment pour le suivi et l'évaluation.

76. Le renforcement des capacités nationales à utiliser plus largement et de manière plus approfondie les statistiques est une tâche complexe, et les problèmes concernent aussi bien la question des incitations et des obstacles politiques que la formation des individus en matière d'analyse statistique. Or, il n'existe pas de principes directeurs satisfaisants à l'intention des équipes de pays des Nations Unies pour les aider à déterminer le meilleur moyen, en fonction du contexte, de contribuer à l'utilisation accrue des statistiques, identifier les goulets d'étranglements, suivre les activités qui donnent de bons résultats, etc. D'autre part, les équipes de pays n'ont pas toujours tiré parti de leurs avantages comparatifs, par exemple de leur présence quasi universelle et leur statut en tant que partenaire de confiance, pour s'impliquer davantage dans les aspects non techniques de l'appui de l'utilisation des statistiques. Ce rôle pourrait être renforcé en constituant des partenariats qui profiteraient aux divers partenaires avec des organisations telles que PARIS21 qui disposent d'une expertise technique en matière d'appui global au renforcement des capacités des systèmes nationaux de statistiques, mais qui n'ont pas de présence sur le terrain et qui ont été encouragées à l'occasion d'évaluation à renforcer leurs liens avec les utilisateurs de statistiques, ce qui n'est pas toujours facile lorsque l'on n'est pas présent sur place.

77. La qualité de l'appui fourni par le système des Nations Unies pour le renforcement des capacités nationales d'utilisation des statistiques est également un élément important. Une coordination insuffisante entre les plateformes (nationales, régionales et mondiales) de diffusion de statistiques ou un manque de cohérence entre les concepts ou les estimations (comme il ressort des constatations ci-dessus) n'aide pas à promouvoir une utilisation plus efficace des statistiques, et ce problème doit être traité. L'évaluation a également permis de constater que l'appui fourni par le système des Nations Unies ne correspondait pas toujours aux besoins des utilisateurs nationaux de statistiques, et que le système n'aidait pas toujours ces derniers à s'approprier davantage les processus d'identification et de sélection des produits statistiques les mieux adaptés et les plus efficaces par rapport à leur coût pour contribuer au processus de prise de décisions et renforcer la responsabilité des décideurs. Le système des Nations Unies doit par conséquent veiller à ce que toutes les futures interventions soient liées à la demande des utilisateurs nationaux. À cet effet, il devra avoir recours aux initiatives mondiales et régionales qui peuvent être adaptées à chaque contexte national et adopter une approche spécifique pour chaque pays. Si nécessaire, les équipes de pays devraient aider les gouvernements à réunir producteurs et utilisateurs en vue de déterminer de quelle façon les statistiques pourraient contribuer au développement. Par exemple, le système des Nations Unies pourrait contribuer à harmoniser les plans et stratégies en matière

statistique avec les systèmes et les mécanismes nationaux de planification du développement lorsque ce n'est pas déjà le cas.

Recommandation 2 : Dans le cadre de l'examen quadriennal complet 2017-2020 et du suivi du Programme 2030, l'Assemblée générale devrait réaffirmer que le but principal de l'appui apporté par le système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales est *l'utilisation des statistiques nationales pour contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de développement*, dont les objectifs de développement durable, et à cet égard, elle devrait demander aux organismes des Nations Unies de tout mettre en œuvre pour soutenir la réalisation de ce but.

78. Alors que le système des Nations Unies peut apporter de solides compétences techniques pour appuyer la production de statistiques, cette production n'est qu'un moyen de parvenir à une fin. L'utilisation de statistiques à l'échelle nationale pour contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de développement doit être considérée comme le résultat escompté de l'appui du système des Nations Unies et la mesure de son succès. Il ne s'agit donc pas de soutenir soit la production soit l'utilisation de statistiques, étant entendu que ces deux actions sont étroitement liées et ont un lien logique.

Recommandation 3 : Les chefs de secrétariat des entités des Nations Unies qui œuvrent au renforcement des capacités statistiques nationales devraient établir un réseau (un groupe de travail ou une équipe spéciale) qui ferait le lien entre leurs services chargés de l'élaboration des politiques, des programmes et des statistiques afin de déterminer comment améliorer l'appui apporté aux parties prenantes nationales pour qu'elles utilisent plus efficacement les statistiques en vue de la réalisation des objectifs nationaux de développement, et ils devraient définir des orientations communes à l'ensemble des entités concernées.

79. Outre les débats menés à l'échelle du système au niveau international, il faudrait également engager des discussions et adopter des orientations mondiales aux niveaux régional et national, en partenariat avec les États Membres et des organisations en dehors du système des Nations Unies. Cela permettrait de définir des orientations et des modalités de soutien régional plus appropriées à l'intention des équipes de pays des Nations Unies qui œuvrent au renforcement des capacités en vue d'une utilisation plus efficace des statistiques. Une entité du système des Nations Unies ayant une expérience à la fois de l'appui au renforcement des capacités statistiques nationales et de l'élaboration des politiques stratégiques nationales devrait piloter la gestion du réseau susmentionné.

C. Conclusion 3 : positionnement stratégique

Le système des Nations Unies n'est pas encore vraiment en mesure d'accroître sa contribution, et la qualité de cette contribution au renforcement des capacités statistiques nationales dans le nouvel environnement statistique mondial. Le Programme 2030 soulève des difficultés mais offre aussi des possibilités, d'où la nécessité d'une action plus efficace. Malgré les travaux en cours du groupe de haut niveau⁶⁵, qui peuvent renforcer le rôle moteur du système des Nations Unies dans le cadre du dispositif statistique mondial, il n'existe à l'heure actuelle aucun plan d'ensemble qui préciserait les rôles respectifs des différentes entités des Nations Unies à l'appui des efforts de renforcement des capacités statistiques nationales, ou la répartition du travail entre elles. En outre, le niveau d'investissement dans ces entités risque d'être insuffisant si celles-ci doivent piloter les mesures intégrées prises par le système des Nations Unies pour faire face à la révolution actuelle des données pour le développement durable. Depuis l'an 2000, le renforcement des capacités statistiques nationales a été l'une des multiples priorités du système des Nations Unies à l'appui de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais si le système veut assurer la réalisation des objectifs de développement durable, il faudra qu'il accorde une plus grande importance à cette partie de ses travaux et envisage de revoir les mandats des principales entités participantes.

Sur la base des constatations 1, 6, 8 et 9.

80. Les entretiens avec les parties prenantes ont révélé au grand jour les problèmes posés par la coordination de l'appui des diverses entités participant en faveur du renforcement des capacités statistiques nationales. Les travaux du Comité pour la coordination des activités statistiques, de même que les réunions des responsables de la statistique des entités du système des Nations Unies, ont notamment pour objet de trouver une réponse à ces difficultés, et le futur plan mondial d'action pourrait y contribuer. Toutefois, l'élaboration d'un cadre stratégique global qui définit précisément les rôles et responsabilités est indispensable notamment compte tenu de la complexité (croissante) de l'architecture statistique mondiale et régionale. Un tel cadre serait d'autant plus utile que débutent les activités en vue de la réalisation des objectifs du Programme 2030 et que la révolution des données touche un nombre de pays sans cesse plus grand. L'élaboration de ce nouveau cadre stratégique devra tenir compte des principales recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne à l'issue de l'audit qu'il a récemment réalisé de la Division de statistique de l'ONU⁶⁶. En outre, il serait souhaitable que le Département des affaires économiques et

⁶⁵ Le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (composé d'États Membres et comprenant des organismes régionaux et internationaux en qualité d'observateurs) a été créé par la Commission de statistiques de l'ONU en 2015. Il a pour objet d'établir un partenariat mondial pour les données relatives au développement durable et rend compte chaque année à la Commission de statistique.

⁶⁶ Bureau des services de contrôle interne, « Audit of the management of the statistics subprogramme and related technical cooperation projects in the Department of Economic and Social Affairs » (rapport 2016/032).

sociales de l'ONU étudie, en consultation avec la Commission de statistique, la possibilité de charger un haut fonctionnaire, de coordonner les activités menées par les diverses entités des Nations Unies dans le domaine statistique.

81. Du fait de leurs activités en faveur du renforcement des capacités statistiques, les divisions de statistique des commissions régionales peuvent jouer un rôle important en vue de la réalisation des objectifs du Programme 2030; elles sont proches des pays de leur région et fournissent un appui aux équipes de pays des Nations Unies ou directement au système statistique national lorsque la présence des Nations Unies et/ou les ressources des équipes de pays sont peu importantes. À l'heure actuelle, la faiblesse des contacts entre les divisions de statistiques des commissions régionales et les équipes de pays constitue un obstacle majeur au renforcement de l'efficacité, de l'efficience et de l'intégration de l'appui fourni par le système des Nations Unies. Par ailleurs, les divisions de statistique des commissions régionales offrent aux pays de leur région l'occasion de faire entendre leur voix sur la scène mondiale et peuvent faciliter la recherche de solutions Sud-Sud. D'autres organisations régionales et sous-régionales répondent fréquemment aux besoins régionaux et nationaux non satisfaits par les commissions régionales, ce qui se traduit parfois par une abondance de mécanismes, initiatives, accords et possibilités de formation. Certaines entités mondiales et régionales du système des Nations Unies ont participé avec succès à des programmes statistiques mondiaux, ce qui leur a permis d'amplifier l'impact de leur contribution technique. Ce type de participation devra nécessairement se poursuivre, voire se développer. Des ressources supplémentaires seront toutefois nécessaires, notamment compte tenu du rôle accru des équipes de pays dans le renforcement des systèmes statistiques nationaux, s'il y a lieu.

Recommandation 4 : Dans le cadre de l'examen quadriennal complet 2017-2020 et du suivi du Programme 2030, l'Assemblée générale devrait prier le Secrétaire général d'élaborer un cadre stratégique pour les cinq prochaines années concernant l'appui intégré du système des Nations Unies au renforcement des capacités statistiques nationales aux niveaux mondial, régional et national, en précisant les rôles et les domaines de travail des entités concernées à ces trois niveaux.

82. L'élaboration de cadres devrait être guidée par la nécessité de mettre à profit des capacités et les mandats existant à tous les niveaux⁶⁷ et de les regrouper pour assurer la mise en place d'architecture d'ensemble à l'échelle du système et pouvoir ainsi apporter une aide globale et intégrée au processus de renforcement des capacités statistiques de chacun des pays. Pour ce faire, il faudrait tirer parti des possibilités de synergie, veiller à ce que les ressources soient affectées au niveau le plus approprié et réduire les doublons et les chevauchements d'activités. Le cadre devrait également être explicitement relié à la réalisation des objectifs de développement durable. Il contribuerait à harmoniser le financement, les fonctions, la gouvernance et les modalités d'organisation du système des Nations Unies dans ce domaine du renforcement des capacités statistiques nationales. En outre, il permettrait de faire le point sur les déficits de financement face aux besoins croissants dans ce domaine et de rechercher des idées novatrices à cette fin, éventuellement par le biais de mécanismes de financement et/ou par la mobilisation de ressources du secteur privé.

⁶⁷ Le cadre devrait également tenir compte des mécanismes de planification et d'établissement de rapports des entités participantes au système des Nations Unies.

83. Il importe que le cadre soit élaboré à l'occasion d'un processus multipartite ouvert, non seulement pour faire en sorte qu'il soit bien conçu, mais également pour accroître la probabilité qu'il sera mis en œuvre. Il doit relier les mécanismes de coordination existants à divers niveaux et établir des critères de résultats clairs pour que l'action du système des Nations Unies puisse être périodiquement évaluée. Par ailleurs, il doit tenir compte de ce que d'autres organismes (internationaux, régionaux et bilatéraux) font déjà. La Commission de statistiques de l'ONU, en tant qu'organe intergouvernemental réunissant tous les responsables des bureaux de statistiques nationaux, devrait jouer un rôle directeur à cet égard. Les organisations concernées n'appartenant pas au système des Nations Unies devraient également être associées.

D. Conclusion 4 : l'échelle nationale

À l'échelle nationale, les entités du système des Nations Unies n'agissent pas toujours de façon concertée, cohérente et intégrée lorsqu'elles appuient le renforcement des capacités statistiques nationales. Souvent, cet appui prend la forme d'initiatives isolées fréquemment inspirées par des programmes mondiaux, et exécutées par le truchement d'un large éventail de partenaires nationaux. Bien que dans certains pays cette pluralité ait été (dans une certaine mesure) prise en compte à travers des programmes conjoints, en général l'approche du renforcement des capacités statistiques nationales en tant que système a soulevé des difficultés. En l'absence de coordination et de cohérence, il devient plus difficile pour le système des Nations Unies d'apporter un soutien plus large pour l'élaboration de mécanismes de portée générale à l'appui de la production et de l'utilisation de statistiques. Il faut par conséquent renforcer les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies en les dotant de capacités statistiques pour assurer une plus grande intégration des actions menées par le système des Nations Unies en faveur du renforcement des capacités statistiques nationales.

Sur la base des constatations 4, 5, 6 et 8.

84. Des orientations fournies par les entités du système, des liens plus étroits avec les divisions de statistique des commissions régionales et le renforcement des capacités individuelles sont indispensables pour que les équipes de pays puissent s'acquitter de leurs tâches. Il faudra tirer parti des efforts existants pour renforcer la coordination et la cohérence au moyen de procédures opérationnelles standards et une plus grande intégration au stade de l'élaboration des plans-cadres d'aide au développement. Il faudra renforcer les capacités des équipes de pays afin que celle-ci puissent apporter des réponses propres aux besoins de chaque pays. De plus, alors que les systèmes statistiques nationaux s'adaptent au nouvel environnement statistique mondial, le système des Nations Unies devra disposer des capacités nécessaires, ou avoir accès à des capacités régionales pour guider les bureaux statistiques nationaux et les ministères et organismes publics en vue de l'adoption de nouvelles technologies et de nouvelles approches comme pour la conclusion de partenariats avec le secteur privé en tant que fournisseur de données.

85. Non seulement les entités des Nations Unies doivent agir comme un tout, mais elles doivent également fournir un appui par l'intermédiaire des systèmes statistiques nationaux. Le

suivi de la réalisation des objectifs du développement durable, qui pose de nombreux problèmes et, par conséquent, réclame un appui plus important, offre l'occasion et, potentiellement, la possibilité, de faire véritablement une différence. S'il existe souvent une collaboration lorsqu'il s'agit de contribuer à des enquêtes par sondage (bien que ce ne soit pas toujours vrai), dans d'autres domaines, comme par exemple la formation, la collaboration est généralement limitée. En outre, du fait de ce morcellement il arrive fréquemment que l'appui ne contribue pas à mettre en place l'infrastructure de base d'un système statistique national ou à faire en sorte qu'il existe des procédures efficaces, ce qui est indispensable pour que les bureaux nationaux de statistiques et d'autres producteurs de statistiques puissent tirer parti des nouvelles sources de données. À cet égard, il convient de mieux répartir les investissements entre enquêtes par sondage et investissements à long terme, notamment dans les systèmes administratifs, l'informatique et la formation professionnelle.

86. Il est peu probable que le système des Nations Unies aura à lui seul les ressources pour fournir le type d'appui global nécessaire, et dans de nombreux pays d'autres partenaires internationaux complètent l'action qu'il mène en fournissant directement des ressources au système statistique national. Toutefois, le système des Nations Unies devrait, s'il y a lieu, conclure des partenariats et chercher à obtenir des ressources supplémentaires pour pouvoir répondre aux priorités du pays.

Recommandation 5 : Dans le cadre de l'examen quadriennal complet 2017-2020, l'Assemblée générale devrait faire en sorte que le renforcement des capacités statistiques nationales soit un domaine d'intervention stratégique pour toutes les équipes de pays des Nations Unies, en prenant acte du fait que ce rôle variera sensiblement entre pays, en fonction de la décision prise par les autorités nationales.

87. Étant donné qu'il s'agit là d'un domaine d'intervention stratégique, le système des Nations Unies devrait, s'il y a lieu, promouvoir le renforcement des mécanismes statistiques nationaux, tirer parti des ressources et fournir, en fonction du contexte, un appui intégré et différencié par le biais de processus multipartites. Il est essentiel que le soutien apporté soit assuré en collaboration avec d'autres organisations internationales clefs œuvrant dans ce domaine. Le rôle du système des Nations Unies devrait être clairement défini dans les plans-cadres pour l'aide au développement (PNUAD) (ou un outil analogue) sous la direction du coordonnateur résident. Lors de l'élaboration du PNUAD, il faudrait définir des orientations pour évaluer le rôle joué dans chaque par le système des Nations Unies en matière de renforcement des capacités statistiques nationales. Dans ce contexte, le soutien apporté engloberait le soutien assuré aux niveaux régional et mondial. En outre, tout soutien global et intégré potentiel devrait mettre à profit et prendre en compte ce que d'autres organismes internationaux font déjà dans le pays considéré, et des partenariats devraient être noués selon les besoins. Avec l'accord des gouvernements partenaires, le cadre dans lequel s'inscrivent les objectifs de développement durable au niveau national pourrait offrir l'outil adéquat pour aborder « globalement » la question du renforcement des capacités statistiques nationales, y compris les problèmes de coordination recensés par la présente évaluation.

E. Résumé des recommandations

88. L'encadré 1 ci-dessous résume les cinq recommandations qui découlent des constatations et des conclusions de la présente évaluation.

Encadré 1

Résumé des recommandations

Deux recommandations générales :

- Faire du renforcement des capacités statistiques nationales l'une des principales priorités stratégiques du système des Nations Unies et lancer un appel afin que des ressources suffisantes y soient consacrées.
- Faire de *l'emploi des statistiques* le principal objectif des efforts de renforcement des capacités statistiques nationales.

Trois recommandations pratiques :

- Élaborer un cadre stratégique qui s'étend aux niveaux mondial, régional et national afin d'améliorer les dispositions pratiques et de promouvoir une réponse intégrée dans le domaine du renforcement des capacités statistiques nationales. Un tel cadre contribuera à assurer une cohérence entre les financements, les fonctions et les mesures de gouvernance de l'appui fourni. Ce faisant, il précisera les ressources nécessaires pour renforcer et accroître l'appui fourni en réponse à des besoins croissants. La Commission de statistique de l'ONU devrait prendre la direction de cet effort en vue d'en assurer l'appropriation par les États Membres.
- Au niveau mondial, un réseau constitué de façon volontaire par le personnel des Nations Unies travaillant dans le domaine de la production et de l'utilisation des statistiques permettra de partager les connaissances, de tirer les enseignements des expériences de chacun et d'élaborer les principes directeurs destinés à renforcer l'appui fourni par le système des Nations Unies en faveur de l'utilisation efficace des statistiques. Ces principes directeurs seront élaborés avec la participation des États membres d'organisations actives aux niveaux mondial, régional et national. Cet effort devrait être dirigé par une entité du système des Nations Unies ayant acquis une expérience en ce qui concerne la fourniture d'un appui pour la production et l'utilisation de statistiques. Le réseau pourrait permettre d'avoir une perspective utile concernant le rôle du système des Nations Unies pour ce qui est d'encourager une utilisation accrue des statistiques pour l'élaboration du cadre stratégique susmentionné.
- Au niveau national, où l'appui fourni doit être adapté au contexte, faire du renforcement des capacités statistiques nationales un domaine d'action stratégique pour toutes les équipes de pays des Nations Unies et assurer une action intégrée à tous les niveaux sous la direction du coordonnateur résident. L'action menée serait intégrée au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, dont le pays assure la maîtrise et la direction, ou à un instrument similaire.

Annexe 1

Tableau synoptique des mesures prises par les organismes participants pour donner suite aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection JIU/REP/2016/5

		Contribution escomptée	ONU					Commissions régionales					Fonds et programmes					Autres entités			Institutions spécialisées										Organisation apparentées	
			CCS	BCAH	HCDH	DAES ⁶⁸	ONUDC	Bureau d'appui à la consolidation de la paix	CEA	CEE	CEPALC	CESAP	CESAO	PNUD	PNUE	FNUAP	ONU-Habitat	UNICEF	ONUSIDA	CNUCED	ONU-Femmes	FAO	OACI	BIT	UIT	UNESCO	ONUDI	OMT	UPU	OMS	AIEA	OMC
Rapport	Pour mesures à prendre		☐	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	
	Pour information		☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Recommandation 1		f, g		L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	
Recommandation 2		i, f		L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	
Recommandation 3		b, c, d, f		L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	
Recommandation 4		a, c, d, h, k		E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	
Recommandation 5		a, d, h, k		L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	L	

Légende : L : Recommandation pour décision par l'organe délibérant ; E : Recommandation concernant les mesures à prendre par le chef de secrétariat.

Résultat escompté sur le plan du développement : a : Transparence et responsabilité plus grande ; b : Diffusion de bonnes pratiques/pratiques de référence ; c : Renforcement de la coordination et de la coopération ; d : Renforcement de la cohérence et de l'harmonisation ; e : Renforcement du contrôle et du respect ; f : Renforcement de l'efficacité ; g : Importantes économies financières ; h : Renforcement de l'efficience ; i : Pertinence ; j : Impact ; k : Intégration/interdépendance.

⁶⁸ Division de statistique et Division de la population du Département des affaires économiques et sociales.